

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

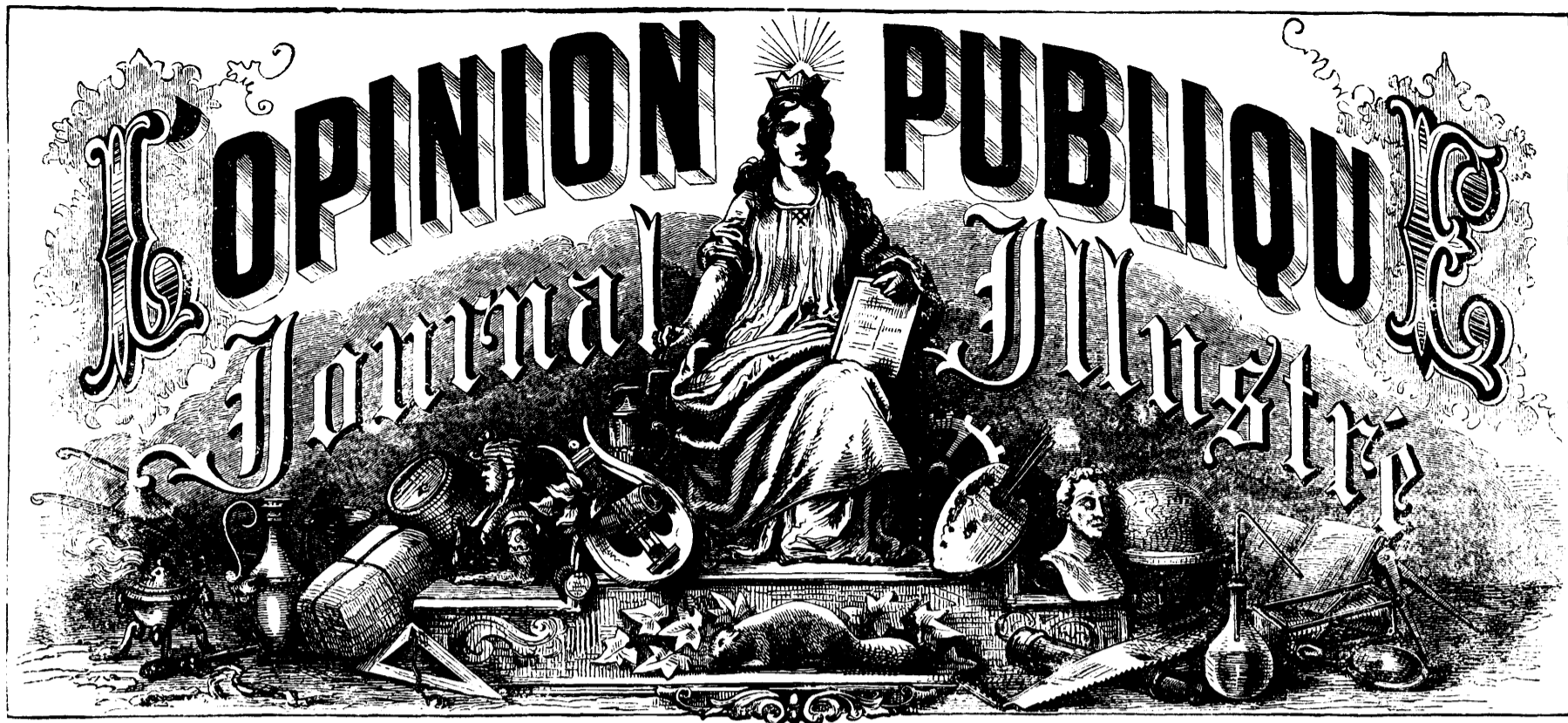
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



VOL. II.—No. 17.

MONTREAL, JEUDI, 27 AVRIL, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.  
PAR NUMÉRO, 7 CENTIMS.

BIBLIOGRAPHIE.

*La Bibliothèque du Code Civil*, par MM. deLorimier et Vilbon, avocats.

Nous avons devant nous un superbe pamphlet, bien imprimé et qui sort des presses à vapeur de MM. Duvernay. C'est la première livraison d'un ouvrage dont nous avons déjà parlé aux lecteurs de *L'Opinion Publique*. Les auteurs, MM. deLorimier et Vilbon, nous ont trompé, mais odieusement trompé! Leur revue devait se publier par volumes de deux cents pages à la fois, et leur premier n'en contient que deux cent quarante! On nous informe même qu'ils vont plus loin pousser l'audace et que leurs prochaines livraisons ne compteront pas moins de deux cent cinquante pages chacune. Nous devons ajouter, pour les exonérer, que c'est à peu près le seul désappointement qu'ils feront éprouver à leurs souscripteurs.

Des jeunes travailleurs de ce caractère méritent l'encouragement du public. Au reste, "la Bibliothèque du Code Civil" se recommande d'elle-même.

Cette compilation, excellente déjà par son mérite intrinsèque, est à nos yeux un événement national comportant le plus haut sens.

Ce qui constitue surtout la force et la vitalité d'un peuple, c'est son attachement à ses institutions, l'amour de ses lois, le noble et ardent désir de les connaître, de les expliquer, de les propager, de les corriger. Les lois, on l'oublie trop souvent, sont non-seulement le miroir de l'avancement politique d'une nation, elles sont encore le thermomètre de sa moralité et de ses sentiments intimes. Buffon a dit : le style, c'est l'homme.

On pourrait également, dans un pays qui fait lui-même, par délégation, ses propres lois, dire : la loi, c'est le peuple. Si cette loi est bonne et juste, si elle dérive exactement de la situation politique, si elle est basée sur la raison éclairée et purifiée par le christianisme, elle révèle tout à la fois un peuple modéré et sage, religieux et continent, comprenant sagement la nature et les exigences des rapports du gouverné avec le gouvernant, du citoyen avec le citoyen. Mais nous parlons de lois en général, ou plutôt à deux points de vue seulement : le droit politique et le droit civil. Si nous voulons restreindre notre examen au droit civil, cette science des règles qui doivent guider les citoyens dans leurs relations entre eux, nous pouvons, avec orgueil, affirmer que nos lois civiles sont certainement des meilleures, et qu'il n'y a peut-être pas un seul pays au monde où le système des lois approche le plus de la perfection humaine. Nous ne voulons pas dire, par là, que tout soit irréprochable dans nos codes. Les lois, c'est-à-dire celles du genre dont nous nous occupons, sont l'expression de la volonté humaine, et se ressentent naturellement, nécessairement de l'imperfection des œuvres de l'homme. Une morale sévère peut trouver par ci, par là, un léger amendement à placer. Mais, envisagé dans son ensemble, notre corps de droit civil peut être déclaré relativement parfait. C'est un fait glorieux à constater pour la Province de Québec.

On pourrait nous dire que cela ne signifie rien; on osera peut-être nous répéter, avec un publiciste aussi judicieux que spirituel, que les meilleures lois, sans de bonnes mœurs, ne sont qu'un cataplasme appliqué sur une jambe de bois. Ce serait une pure calomnie. La loi est, nous le savons, quelquefois considérée meilleure que le peuple pour lequel elle est faite. Et cela est vrai,

quand une bonne loi n'est jamais exécutée à cause de la dépravation des citoyens. Montesquieu cite plusieurs exemples de cette nature. Ici, rien de pareil. Non seulement la loi est bonne, mais elle est pratiquée, suivie et exécutée par tous les citoyens.

Autre trait caractéristique. On aime, on étudie, on commente, on explique nos lois. De fait, depuis leur codification, il y a eu une véritable explosion d'œuvres légales. C'est à qui ajouterait une pierre au monument de notre législation. Les uns écrivent l'histoire de nos lois, les autres en font connaître l'esprit par des citations de législateurs dont les œuvres profondes ont éclairé nos codificateurs; des jurisconsultes éminents les développent et veulent en faire connaître les sources philosophiques et chrétiennes. On dirait un vaste et grandiose édifice encore inachevé et dont quelques parties, quelques colonnes, quelques chapiteaux demandent une explication pour permettre à la foule ignorante d'en saisir tous les détails et tout l'ensemble; les artistes, en contemplation devant le chef-d'œuvre, s'appliquent à faire connaître le genre d'architecture, qui à ajouter tel pilastre, qui à démontrer la sagesse de l'auteur, lequel a su prévenir tous les besoins des générations destinées à s'abriter sous les voûtes et les immenses portiques du palais national.

La jeunesse surtout se distingue dans ce noble mouvement. Et c'est là ce qui nous fait si bien augurer de l'avenir. Il n'est pas destiné à périr ce peuple, si peu nombreux qu'il soit, si enveloppé qu'il paraisse être, ce peuple qui a une telle vénération pour ses lois et ses traditions. Le respect des lois est incontestablement la plus forte vertu d'une nation, parce qu'il est l'indice, au dire de Montesquieu et des plus grands philosophes qui ont écrit sur le sujet, du désintéressement des citoyens qui renoncent à quelques avantages particuliers pour le bien du plus grand nombre.

Nous avons donc raison d'affirmer que les études et les œuvres légales qui se produisent depuis un certain temps dans la Province de Québec se rattachent à un ordre d'idées et de choses dont la nationalité canadienne-française tire le plus grand profit comme le plus grand honneur. Cette digression sur l'importance des lois trouvait ici naturellement sa place. Rien n'est plus propre à faire connaître nos lois, à en inspirer l'admiration et le respect que l'ouvrage dont MM. deLorimier et Vilbon viennent de nous donner la première livraison.

Leur prospectus nous annonçait que leur compilation devait comprendre :

"1o. Le texte du Code Civil en français et en anglais.—2o. Les observations des Commissaires, en tête de chaque titre, avec des références aux articles du Code.—3o. Les autorités auxquelles les Commissaires ont référé sont citées au long sous chaque article.—4o. Outre celles mentionnées par les Commissaires, un nombre considérable d'autres autorités ont été ajoutées, de sorte que l'on s'évite, par ce moyen, de recourir sans cesse aux auteurs et et l'on se procure ceux qui nous manquent.—5o. Un aperçu du Droit Romain sous chaque article.—6o. Le texte du Code Napoléon.—7o. Le texte du Code Louisianais.—8o. Jurisprudence française."

Ce programme a été suivi à la lettre. Cette livraison de 240 pages ne contient les commentaires que des 17 premiers articles du Code Civil, savoir : le titre préliminaire du Code, qui s'occupe "de la promulgation, de la distribution, de l'application, de l'interprétation et de

l'exécution des lois en général." C'est peut-être le titre le plus important et le plus difficile en ce qu'il touche à quelques-unes des questions les plus délicates du droit public et du droit des gens. Il y a sous chacun de ces articles, mais en tête de chaque page, pour la facilité des recherches, non-seulement les meilleures citations, mais presque toutes les citations latines, anglaises et françaises, qui font parfaitement comprendre la raison, la portée historique, politique ou philosophique de la loi édictée et permettent de faire sur chaque point soulevé une étude complète et satisfaisante, sans recourir à d'autres autorités. MM. deLorimier et Vilbon ont eu l'heureuse idée de distinguer les autorités par eux citées de celles mentionnées par les codificateurs. On voit qu'elles ont énormément augmenté la liste. Les hommes de loi consulteront avec un intérêt tout particulier les commentaires des articles 1, 6 et 7, qui traitent de l'application des lois et de leurs effets sur les biens, meubles et immeubles, des régnicoles et des aubains. Les commentaires sont des mieux choisis et constituent de véritables études sur les épineuses questions que peuvent provoquer ces articles.

Pas n'est besoin d'insister davantage sur la grande utilité de ce livre. Un code, fût-il le meilleur, n'est qu'un squelette, un composé de règles, de préceptes courts et arides, posés par le législateur sans en indiquer la cause, la source ni l'objet. Sans commentaires forts et profonds, s'inspirant aux meilleures autorités, l'étudiant, l'avocat et même le juge comprendraient un code comme le perroquet entend la chanson qu'on lui a apprise. On ne saurait donc trop appuyer sur l'avantage de posséder de bons commentaires sur notre code, commentaires puisés à mille législations, mais tous réunis dans un seul et même ouvrage.

Si nous sommes bien renseigné, MM. deLorimier et Vilbon ont déjà sous presse trois autres livraisons, auxquelles ils travaillent depuis dix-huit mois. Il est impossible que tout le public intelligent ne vienne pas encourager ces deux jeunes travailleurs infatigables. Chacun devra s'enorgueillir de contribuer de son obole à ce que l'on peut appeler une œuvre nationale.

Nous portons assez d'intérêt à l'entreprise de MM. deLorimier et Vilbon pour avoir le droit d'insinuer un conseil, de tenter une suggestion : ils ne sauraient apporter trop de soin au choix de leurs citations. Nous comprenons la difficulté de leur tâche. Notre droit diffère beaucoup de l'ancien droit romain, à quelque peu innové sur le droit français et s'éloigne du droit anglais, dans cette partie même que nous en avons empruntée pour notre législation civile; et cependant ces Messieurs ne peuvent nous donner que des autorités romaines, anglaises et françaises, à part nos statuts et notre jurisprudence, encore si faible et en quelque sorte dans l'enfance. En d'autres termes, dans plusieurs cas, il faut demander à l'étranger des commentaires faits pour une législation qui régit un état social, politique et même civil tout différent du nôtre. C'est alors que les citations deviennent difficiles, que l'exercice du jugement dans leur triage devient scabreux, et qu'on court grand risque de se heurter contre l'inutilité, ou la fausse application du commentaire. La meilleure boussole à suivre en pareil cas serait d'abord, à notre avis, d'étudier et de bien comprendre le principe ou la nécessité sociale qui, dans notre pays, a causé l'innovation. Cette première étude faite, il faut chercher des analogies ailleurs, et, si l'on n'en trouve pas,

On doit se contenter des principes généraux applicables au cas. Il deviendrait peut-être dès lors très-opportun de faire un commentaire historique pour expliquer l'absence de précédents étrangers et démontrer en quoi tel principe général justifie telle situation ou telle loi particulière. Ce serait un surcroît de besogne ; mais la chose en vaut la peine, d'autant plus qu'on donnerait par là un dernier perfectionnement à l'œuvre.

J. A. MOUSSEAU.

#### COURRIER D'ONTARIO.

Ah ! mais, c'est un peu fort cela, voyons. La poésie est une excellente chose, et la fantaisie a des charmes à nuls autres pareils ; mais encore faut-il que le caprice ingénieux du poète, que son génie créateur, si vous aimez mieux, sache en temps et lieu s'imposer des mesures et des limites.

Faire changer d'âme à deux individus, de manière que vous, par exemple, cher lecteur, vous soyez moi, et que moi, j'aie l'honneur d'être vous, cela m'a l'air légèrement renversant, même pour une imagination enflammée par les ardeurs de la canicule.

Mais où commence l'impossible pour les poètes ? Quelles bornes mesurer à la fougue de leur fantaisie délirante ? La vraisemblance, le possible, la limite existent-ils pour eux dont les regards inspirés percent les nuages et vont bien loin par-delà l'horizon chercher les rêves mystérieux dont ils bercent leur imagination ?

C'est en sortant de la lecture d'*Avatar*, par Théophile Gautier, que j'écris ces lignes, chers lecteurs. Il y a dans ce conte, ou ce petit roman, comme vous voudrez l'appeler, un déménagement analogue au déplacement dont nous parlions tantôt. C'est la saison des déménagements, et cette histoire me paraît en ce moment d'une actualité saisissante. Lorsqu'une maison se vide de haut en bas, et voit disparaître tout à coup les hôtes qui l'ont animée pendant un an ou plus, elle prend un air de deuil et de tristesse qui se communique en quelque sorte à tout le voisinage. Le déménagement des âmes, tel que l'a peint Théophile Gautier, pourrait porter quelques personnes à la mélancolie ; mais quant à moi, j'avoue qu'il m'a fait rêver, et voilà tout.

Octave de Saville était devenu amoureux fou d'une femme divinement belle, qu'il avait rencontrée pour la première fois à Florence, à la promenade des Cascines. Il n'est pas étonnant du tout que cette femme inspirât subitement une passion aussi violente, car elle portait, au dire du poète, « une robe de ce vert d'eau glacé d'argent qui fait paraître noire comme une taupe toute femme dont le teint n'est pas irrégulier ». Un grand crêpe de Chine blanc, tout bossu de broderies de la même couleur, l'enveloppait de sa draperie souple et fripée à petits plis, comme une tunique de Phidias. Le visage avait pour auréole un chapeau de la plus fine paille de Florence, fleuri de myosotis et de délicates plantes aquatiques aux étroites feuilles glauques ; pour tout bijou, un lézard d'or constellé de turquoises cerclait le bras qui tenait le manche d'ivoire de l'ombrelle.

Voyons, lecteur, recueillez-vous un instant, juste le temps nécessaire pour vous supposer à cheval aux Cascines, à Florence, à côté d'une femme splendide, habillée d'une telle robe, d'un tel chapeau, et d'un tel lézard, et dites-moi si vous n'allez pas vous écrier tout d'abord : « Moi aussi je t'adore, je n'ai jamais aimé que toi ! »

La jolie créature au lézard d'or s'appelait Prascovie Labinska, ce qui vous est sans doute indifférent et à moi aussi.

Octave se fit présenter chez elle et en devint tellement fou qu'il passait des heures entières à murmurer en façon de litanie d'amour ces deux mots : Prascovie Labinska. Vous voyez cela d'ici. On demandait à M. Octave s'il prenait du sucre dans son café, ou du *kitsup* dans son potage, et il répondait, les yeux au ciel : Prascovie Labinska.

Mais le pauvre Octave allait avoir un rude moment à subir.

Lorsqu'on est amoureux, il est de règle générale que l'on déclare son amour ; je sais bien qu'à la rigueur on peut s'en abstenir, mais lorsqu'on s'abstient, on passe dans la catégorie des amoureux platoniques, laquelle est très-respectable sans doute, mais peu acceptable néanmoins pour la généralité des mortels.

Quand Octave, toujours passionné comme ci-devant, crut que le moment était venu d'interrompre ses litanies et de se jeter aux genoux de Prascovie pour lui offrir tout ce qu'il est d'usage d'offrir en pareille circonstance, Prascovie tendit vers lui sa belle main ornée d'un lézard, et lui dit :

« Ne dites pas un mot, Octave ; vous m'aimez, je le sais, je le sens, je le crois... Je regrette que vous m'avez rencontrée... mais un ange au bouclier de diamant, à l'épée flamboyante, me garde contre toute séduction, et cet ange, c'est mon amour, j'adore le comte Labinski, mon mari. J'ai le bonheur d'avoir trouvé la passion dans le mariage. »

Après avoir reçu cette douche sur son front brûlant, Octave prit le bateau à vapeur et s'éloigna de Florence, la mort dans l'âme.

Mais on n'a pas aimé impunément une femme qui s'habille, pour aller aux Cascines, de ce vert d'eau glacé d'argent qui fait paraître noire comme une taupe toute femme dont le teint n'est pas irrégulier. Octave de retour à Paris fut en proie à la mélancolie. Il n'avait plus la volonté de vivre, et son âme se détachait insensiblement de son corps. Inquiets sur son état, ses parents firent venir auprès de lui le célèbre docteur Balthazar Cherbonneau. Ce docteur singulier, revenu des Indes après un long séjour, passait pour opérer des cures merveilleuses.

Le docteur vit de suite de quoi il s'agissait ; et il dit à Octave : « Je lis dans vos yeux ternes, dans l'habitude découragée de votre corps, dans le timbre sourd de votre voix, le titre d'une pièce de Shakespeare, *Love's labours lost*. »

— Cela veut dire, si je ne me trompe, répondit Octave, *peines d'amour perdues*.

— Précisément.

Octave vit bien que du moment que sa figure pouvait servir d'affiche au théâtre de Shakespeare, il lui était parfaitement

inutile de se montrer discret avec le docteur à l'endroit de ses sentiments envers la belle Prascovie Labinska. Aussi s'empressa-t-il de lui tout raconter.

Lorsque de Saville eut terminé son récit, Cherbonneau lui demanda s'il avait revu la comtesse.

— Non, répondit Octave, mais elle est à Paris. Et il tendit à Balthazar Cherbonneau une carte gravée sur laquelle on lisait :

« La comtesse Prascovie Labinska est chez elle le jeudi. »

Dans la suite du récit, Balthazar révèle à Octave qu'il a appris dans l'Inde, du pénitent Braoma-Logum, une formule magique qui lui permet de dénouer les liens terrestres, et propose à son jeune ami de faire passer son âme dans le corps d'Olaf Labinski, et réciproquement.

Octave ne dit pas non, tant il est toujours idiot d'amour.

La réputation du célèbre docteur prenait à Paris des proportions si colossales que tout le monde voulait l'entretenir, au moins quelques instants. Le comte Labinski fit comme tout le monde, et se présenta. Une fois que Balthazar vit sa proie dans son antre, il l'envoya vite chercher Octave, pour proposer à son âme de passer immédiatement dans le corps de Labinski.

L'âme consentit et quelques minutes après, grâce au magnétisme, à l'électricité, à je ne sais plus quoi, l'âme d'Octave avait cédé sa place à celle du comte, et avait pris la sienne.

Octave, sous les traits d'Olaf, se rendit à l'hôtel Labinski, où tout le monde le reçut comme le maître en personne.

Olaf, réveillé après le départ d'Octave par le célèbre docteur Balthazar, voulut aussi aller se loger à l'hôtel Labinski, sa demeure à lui ; mais son suisse, un colosse, le flanqua à la porte. Vous comprenez, le pauvre comte ne se ressemblait plus du tout, puisqu'il habitait l'enveloppe mortelle de M. de Saville.

Octave se trouvait excessivement gêné dans l'hôtel Labinski dont il ne connaissait nullement les êtres. Cependant, guidé par les domestiques, il parvint jusqu'à la comtesse ; mais la comtesse, tout en le reconnaissant pour son mari, lui trouva le regard si étrange, qu'elle crut que le séjour de Paris commençait à lui gêner son cher époux. Elle s'enferma dans sa chambre et mit le verrou.

Le lendemain, regrettant son mouvement d'humeur de la veille, elle tâcha de faire oublier ce mauvais quart d'heure, en parlant Polonais à son petit mari. Or, Octave, tout Olaf Labinska qu'il fut en apparence, ne savait pas un mot de Polonais. Vous savez, le Polonais, on n'apprend pas cela pour son plaisir. La comtesse avait beau multiplier les questions polonaises à son petit mari, le petit mari rougissait et gardait le silence.

— Ah ! ça, finit-elle par dire, est-ce que vous ne la savez plus, la langue de la patrie, la langue des aïeux, la langue dans laquelle vous m'avez dit les premiers mots d'amour.

— Je crois que non, balbutia Octave....., cette diable de langue est si difficile !

La comtesse, comme bien vous pensez, se remit comme de plus belle à boudier son noble époux, et à sa place, lectrices, vous en auriez fait autant.

Pendant ce temps-là, le comte, qui avait bien été obligé de se réfugier à la demeure d'Octave de Saville, jurait, tempêtait et vouait le genre humain à l'exécration. Ayant trouvé dans l'appartement la carte de Prascovie, il attendit le jeudi avec impatience pour faire une visite à sa femme. Le jour arrivé, il se présenta à l'hôtel. La comtesse était au salon avec Octave. Après quelques minutes d'entretien, le comte n'y tenant plus, sauta à la gorge d'Octave, en s'écriant :

— « Voleur, scélérat, brigand, rends-moi ma peau ! »

Témoin d'un tel acte de démence, la comtesse le fit mettre à la porte.

Bref, Octave et Olaf finirent par se battre en duel. Ils ne se firent pas grand mal. Après le duel, Octave, désespérant de se faire aimer de Prascovie, même sous son déguisement, proposa au comte de lui rendre son âme, ce à quoi celui-ci consentit volontiers. Le docteur Cherbonneau fit l'opération en un clin d'œil.

Le comte remis en possession de son enveloppe mortelle s'empressa d'accourir auprès de la comtesse. La comtesse lui parla polonais, le comte lui répondit, et ils furent heureux.

C. T.

Un voyageur continue de faire dans le *Journal de Québec* des récits intéressants. Voici ce qu'il dit encore au sujet de la Baie St. Paul :

« Lors de la prise du pays en 1759, la Baie Saint-Paul eut sa grande part des malheurs de la guerre. Le capitaine Gorham, dit un mémoire du temps, revint le 15 août 1759, d'une excursion pour laquelle il était parti dès le commencement du mois. Il avait eu sous ses ordres 150 voltigeurs, un détachement des divers régiments, des montagnards, des marins, formant en tout un corps d'environ 300 hommes. Ils montaient un vaisseau armé et trois transports. Il avait aussi sous ses ordres un lieutenant de marine et quelques hommes de service pour les aider. Le 4 août, il se rendit à la Baie Saint-Paul, paroisse où il trouva 200 hommes qui se montrèrent très-actifs à détruire les embarcations anglaises. A trois heures du matin, le capitaine Gorham avait pris terre, passant à travers de leurs gardes, d'environ 20 hommes chaque, qui avaient fait sur les troupes anglaises un feu soutenu pendant quelque temps, mais environ deux heures après on les avait forcés de quitter leurs retraites ; ils se retirèrent dans les bois et abandonnèrent totalement leur village, qui fut brûlé subséquemment. Ce village consistait en une cinquantaine de bonnes maisons et de granges. La plus grande partie du bétail avait été tué. Le parti rapportait de plus que, ce jour-là, il n'avait perdu qu'un seul homme outre deux blessés, mais que les Français avaient eu deux des leurs tués—qu'ils avaient réussi à enlever. Que, de là, il s'était rendu à la Malbaie, dix lieues à l'est, mais sur la même rive du fleuve, où il avait détruit une autre belle paroisse, d'où il avait fait déloger les habitants avec leurs bestiaux sans perte aucune ; qu'enfin, il avait fait une descente sur la rive sud, vis-à-vis l'Île-aux-Coudres, et qu'il avait détruit en partie les paroisses de Saint-Roch et de Sainte-Anne, où il avait remarqué de bien belles maisons, de bonnes fermes, qu'il avait chargé les vaisseaux en cet endroit de gros bétail, et qu'il était revenu de cette expédition. »

« Lorsque la flotte anglaise remonta le fleuve, elle mouilla à l'Île-aux-Coudres la veille de l'Ascension, et remplit les habitants d'une si grande frayeur que la plupart des femmes passèrent à la Baie et allèrent se cacher dans les bois, avec

les familles de cette paroisse qui ne s'élevait pas alors à un cent. On sait d'abord que le gouvernement français avait donné ordre de faire évacuer cette île ainsi que celle d'Orléans. Ces familles restèrent ainsi cachées jusqu'au commencement de septembre avec M. Chaumont. Les hommes seuls sortaient, le plus souvent la nuit, pour veiller à leurs travaux des champs et élever les fortifications de sable sur le rivage qui servaient de rempart. On voit encore aujourd'hui ces fortifications que l'on appelle les *Canons*. Le capitaine Gorham dit, dans son rapport, n'avoir eu qu'un seul homme tué, mais on assure que plusieurs eurent le même sort, et qu'on les jeta dans l'étang de la chapelle près duquel plusieurs coups de fusil furent échangés à l'endroit appelé la *Pointe d'Aulne*. Des deux Canadiens qui furent tués, l'un, Charles Demeule, de l'Île-aux-Coudres, eut la chevelure levée, selon qu'il est mentionné dans son acte de sépulture. Il faut donc supposer qu'il y avait des sauvages dans le parti ennemi, car cet acte de barbarie n'est pas croyable autrement.

« Les Anglais firent de plus deux prisonniers : Tremblay, des Eboulements, et J. B. Grenon natif de la Baie Saint-Paul. Ils les amenèrent à bord et firent périr Tremblay de la manière suivante : ils le firent asseoir sur une planche, en l'élevant au haut des verges, le lancèrent sur l'eau. Il avait été condamné à souffrir trois fois ce jeu cruel, mais il expira au troisième coup. On voulut ensuite en faire autant à Grenon, mais cet homme était d'une force herculéenne, de sorte que jamais on ne put lui faire courber le jarret et l'asseoir sur la planche fatale. Le capitaine Gorham, voulant sans doute conserver la vie à un homme aussi extraordinairement fort, lui fit lier les mains derrière le dos et l'amena au Sault Montmorency.

« Là, un matelot robuste prenait plaisir à donner de temps en temps des petits soufflets sur le nez de Grenon, que cette insulte faisait pleurer de colère ; enfin, ne pouvant plus y tenir, il conjura le capitaine de lui délier les mains et lui donner sa chance contre cet insolent matelot ; ce qui lui fut accordé. Nonobstant cela, le matelot voulut continuer son amusement, mais bien mal lui en prit ; car du revers de la main seulement Grenon l'étendit sur le plancher, où il expira au bout de quelques minutes. Gorham, plein d'admiration et comme stupéfait, le fit conduire à terre sans lui faire aucun mal. On cite de ce Grenon bien d'autres faits presque incroyables, et sa réputation était telle qu'aujourd'hui encore on dit en proverbe : « fort comme Grenon. »

« Le 26 août de l'année suivante, 1760, M. Chaumont maria le sieur Jean Néron, notaire, fils de Michel Néron, de Saint-Colombe, diocèse de Bordeaux, et le premier de ce nom à la Baie Saint-Paul ; c'est aussi le premier notaire qui se soit établi dans la paroisse..... »

« Il n'est peut-être pas dans tout le pays une seule paroisse qui offre autant d'intérêt au touriste, au poète et au naturaliste que la Baie Saint-Paul. Ses hautes montagnes et ses points de vue magnifiques, sa rivière si proprement appelée le *Gouffre*, ses nombreux cours d'eau avec leurs petites chutes pittoresques, ses terres d'alluvion pleines de secrets, peut-être aux géologues, m'en sont les témoins.

« Mais, venez plutôt avec moi, et passons d'abord les caps, ces huit lieues de chemins, si célèbres dans toute la côte du nord par leur isolement de tout établissement, par leurs montées et leurs descentes interminables et par les fatigues extraordinaires qu'y éprouverent les voyageurs avant que le gouvernement eût fait faire le superbe chemin actuel.

« VOYAGEUR. »

Les journaux français nous donnent le récit des batailles du 3 et du 4 entre les insurgés et les troupes du gouvernement. Un coup d'œil jeté sur la carte que nous avons publiée, il y a quelque temps, sera très-utile pour faire comprendre le mouvement des troupes révolutionnaires.

Voici quel était le plan des insurgés : Marcher sur Versailles, en s'emparant du Mont-Valérien, dont on croyait le commandant et la garnison tout dévoués à la cause de la commune. On comptait aussi voir les différents régiments de l'armée se rallier à l'insurrection à l'approche des gardes nationaux, et, en tous cas, être en mesure de les mettre en déroute.

Plus de cent mille hommes avaient été réunis dès le matin, sous le commandement en chef du citoyen Bergeret, qui les avait divisés en trois colonnes. Les troupes s'ébranlèrent vers cinq heures, la colonne formant l'aile gauche marchant sur Fontenay-aux-Roses, l'aile droite sur Courbevoie, contre le Mont-Valérien, le centre sur Sèvres et Saint-Cloud ; les trois armées devaient converger sur Versailles, qui était le grand objectif de l'attaque.

Le centre, commandé par le général Bergeret, est venu se heurter au Mont-Valérien, avec l'espoir que les troupes allaient fraterniser ; mais la manière dont les gardes nationaux ont été reçus les a singulièrement désabusés, et ils se sont retirés en désordre, criant comme d'habitude à la trahison.

L'aile gauche, qui avait attaqué par Meudon, a éprouvé le même sort que le centre. Quant à l'aile droite, commandée par Flournois, forte de dix à quinze mille hommes, et qui s'était dirigée par Nanterre et Reuil, elle s'est fait cerner et écharper.

Le 3, à six heures du matin, les gardes nationaux attaquèrent Meudon ; s'avançant en tirailleurs à deux reprises différentes, ils furent chaque fois repoussés par les troupes de Versailles.

#### EFFETS DES CANONS DU MONT-VALÉRIEN.

Les gardes nationaux gravissaient en vainqueurs le coteau du Mont-Valérien, dont ils se croyaient maîtres. Ils marchaient dans l'intime persuasion—eux-mêmes l'ont avoué depuis—que le fort avait été livré pendant la nuit par les troupes de Versailles aux généraux de l'Hôtel-de-Ville.

Cette résistance inattendue les frappa de stupeur. C'est à peine s'ils ont le temps de se remettre d'une première panique. De nouvelles décharges, faites à coup pressés, lancent dans leurs rangs cinq, six et quelquefois huit obus par minute.

Si les canons eussent été chargés à mitraille, nous disait un officier qu'on ramenait blessé, ou si l'on eût mis du fort deux mitrailleurs seulement en batterie, il ne serait pas resté un seul homme vivant de ce que nous étions.

Mais le fort tirait avec une extrême réserve, et d'ailleurs, vu la position avancée occupée par les gardes nationaux, les projectiles qu'il envoyait tombaient souvent au-delà de la route, par-dessus les bataillons de fédérés, couchés prudemment à terre.

Le nombre des victimes n'est donc pas, nous le croyons du moins, aussi considérable qu'on a pu le supposer.

Le 168e bataillon (fédéré) de marche a toutefois perdu

beaucoup de gardes et d'officiers; sa cantinière a été tuée dès le commencement de l'action.

Les deux chevaux attelés à la voiture de Bergeret ont été éventrés par un obus, sans que le général ait été atteint.

La retraite, une retraite à la débâcle, un sauve-qui-peut indescriptible, a suivi de près les premières décharges du fort. Les gardes nationaux fuyaient en rampant dans toutes les directions. La réserve, placée sur l'autre rive, et qu'atteignirent les obus, avait la première donné le signal de la retraite.

Citons ce spécimen des dépêches victorieuses des généraux de la Commune :

"Paris, 3 avril, 5 h. 30 soir.

"Place à commission exécutive.

"Bergeret est lui-même à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.

"Le colonel chef d'état-major, "HENRY."

LA MORT DE FLOURENS.

Voici dans quelles circonstances Flourens a été tué :

Vers quatre heures, le 3 avril, les gendarmes du 2<sup>e</sup> régiment commençaient des perquisitions dans le village de Chatou, lorsqu'un coup de feu partit d'une fenêtre de la maison d'un aubergiste nommé Ducoq, située à cent cinquante mètres environ du pont de Chatou. Les gendarmes firent irruption dans la maison, et l'un d'eux, monté au premier, reçut une balle qui le blessa à l'épaule, au moment où il entrait dans une des chambres. C'était Flourens qui lui déchargeait à bout portant son revolver.

Alors le capitaine Desmaret s'élança sur Flourens et lui fendit la tête d'un coup de sabre.

Un jeune garibaldien Pisanî, l'officier d'ordonnance de Flourens, eut en même temps la cuisse traversée d'un coup de sabre, et on put le faire prisonnier.

Cet Italien, qui ne dit pas un mot de français, avait eu le temps de changer de vêtements. Il était en civil, ne portait qu'un képi de chef de bataillon.

Quant à Flourens, il avait conservé son costume militaire. On s'est emparé d'un sac de cuir noir qui se trouvait auprès d'eux, dans lequel ils avaient apporté les vêtements destinés à se déguiser.

Le corps de Flourens a été transporté à l'hôpital de Versailles. Pisanî a été écroué à la prison.

Gustave Flourens était le fils de l'académicien Flourens, auquel la science est redevable de travaux importants et fort estimés en histoire naturelle. Son fils Gustave était lui aussi un savant fort distingué et si le gouvernement impérial n'eût pas commis, il y a trois ans, la sottise de recueillir au collège de France la succession de son père, l'insurgé du 31 octobre et du 3 avril, serait encore aujourd'hui un savant honorable et honoré.

Gustave Flourens, dont les idées n'étaient pas très-nettes en politique, et qui, lors de sa campagne de Crète, avait déjà fait preuve d'une grande faiblesse d'esprit, fut probablement aigri outre mesure par le refus du gouvernement impérial. Il se jeta alors dans le parti de l'insurrection à outrance, et devint bientôt un ennemi acharné de l'ordre et du progrès régulier.

A part la triste monomanie politique qui a conduit le fils du célèbre naturaliste à une fin si déplorable, on ne peut reprocher à Gustave Flourens rien de semblable aux vilenies dont plusieurs de ses collègues de la Commune sont accusés par l'opinion publique. C'était un homme bien élevé, de manières polies et élégantes. Il avait hérité de son père d'une brillante fortune dont il consacrait une grande partie à la propagation de ses idées politiques.

Il était âgé d'environ quarante ans.

LA BATAILLE DU 4 AVRIL.

La bataille du 4 avril, à la redoute de Châtillon, est racontée en ces termes par M. Thiers :

Versailles, 4 avril, 2 h. 55 soir.

Les opérations de la journée d'hier ont été terminées ce matin avec la plus grande vigueur; les troupes étaient restées devant la redoute de Châtillon, où des travaux considérables avaient été faits contre les Prussiens. A cinq heures du matin, la brigade Dérojat et la division Pellé étaient en face de cet ouvrage important. Deux batteries de 12 étaient chargées d'en éteindre le feu. Les troupes, dans leur ardeur, n'ont pas voulu attendre que ces batteries eussent accompli leur tâche; elles ont enlevé la redoute au pas de course; elles ont eu quelques blessés et elles ont fait 1,500 prisonniers. Deux généraux improvisés par les révoltés: l'un, appelé Duval, a été tué, et l'autre, appelé Henry, a été fait prisonnier.

La cavalerie qui escortait les prisonniers a eu la plus grande peine, à son entrée à Versailles, à les protéger contre l'irritation populaire. Jamais la basse démagogie n'avait offert aux regards affligés des honnêtes gens des visages plus ignobles. L'armée poursuit sa marche sur Châtillon et Clamart. Le brave général Pellé, l'un des meilleurs officiers de l'armée, a été blessé à la cuisse d'un éclat d'obus.

A. THIERS.

Le général Henry marchait en tête de la colonne de prisonniers qui a été ramenée à Versailles. Le général d'Armelles de Paladines, vêtu en bourgeois, s'est approché de lui et, marchant à son côté, lui a adressé la parole: "Si vous m'aviez pris, vous m'auriez fait fusiller." Henry a demandé au général: "Qui êtes-vous?" Et sur la réponse du général? il s'est détourné sans répondre. Puis il a demandé comme un service qu'on voulût bien "écrire à sa mère ce qui se passait."

L'Etat de Missouri possède une dame dont il a lieu d'être fier. Elle remplit les fonctions de recteur d'une académie, conduit le chant dans son église, prononce trois sermons par semaine et élève ses six jeunes enfants.

Il y a quelques jours, pendant que plusieurs ouvriers travaillaient à la mise à l'eau d'un bateau, à Lévis, un tout jeune homme tomba à l'eau. Alors, un Anglais, du nom de Hicks, arrivé la veille, à l'hôtel de Mme. Lindsay, et qui était debout sur le quai, voyant ce qui arrivait, se jeta sans hésiter à l'eau, et maintint le jeune homme au-dessus de l'eau pendant 10 bonnes minutes. On leur jeta une corde au moyen de laquelle tous deux purent regagner la rive. Cette conduite mérite une mention honorable.

LE GRAND MARIAGE.

Le mariage a eu lieu en la chapelle royale de Saint-Georges, à Windsor. C'est là, on le sait, que repose le prince consort; c'est dans le chœur de cette merveilleuse construction gothique que se trouvent les stalles des chevaliers de la Jarretière. Chacune de ces stalles est surmontée de la bannière et des armes des chevaliers. Il y a là des couleurs et les titres de l'ex-empereur Napoléon, ainsi que ceux de l'empereur roi d'Allemagne, dont la stalle est presque en face de l'autre, et dont les nouveaux titres et les nouvelles armes brillent de tout leur nouvel éclat.

Le fauteuil de la Reine est placé au côté nord de l'autel, sous la tribune royale; il touche presque au magnifique écran d'acier qui est le chef-d'œuvre de Quenlin Metsys, nom cher à la Belgique. Derrière le fauteuil de la Reine sont rangés les sièges destinés aux membres de la famille royale.

Le côté sud de l'autel est réservé au fiancé et à ses grands-parents.

La tribune de la Reine a été préparée pour recevoir les plus jeunes membres de la famille du duc d'Argyll; la tribune au sud du chœur est destinée aux ambassadeurs et ministres étrangers, et aux principaux membres de la maison de la Reine.

On remarquait derrière la Reine le comte de Flandres, la princesse Christian, la princesse Béatrice, la duchesse de Cambridge, le prince Arthur, le prince Léopold, le duc de Cambridge, le prince Christian, le prince et la princesse de Teck, le prince Édouard de Saxe-Weimar, le maharajah Dhuleep Singh, etc., etc.

Le corps diplomatique était représenté par le duc de Broglie, le comte Apponyi, le baron de Brunnow, Musurus-Pacha, le comte Bernstorff, ambassadeurs; le baron de Beaulieu, ministre de Belgique, etc., etc.

Vers midi et demi, l'orgue entonne la Marche des fiancés, de Mendelssohn, et la princesse de Galles apparaît, conduisant par la main ses deux fils aînés.

Quelques minutes après, l'orgue et l'orchestre entonnent le God save the Queen. L'assistance se lève à l'approche de la Reine, vêtue de satin noir, et portant une coiffure à la Marie Stuart. Sa Majesté est accompagnée du prince de Galles et du duc de Saxe-Cobourg.

La fiancée avait une robe de moire antique blanche, ornée de trois volants dentelle de Honiton. Le dessin de cette dentelle est esquis; il se compose de bouquets en médaillons et alliant la rose, le trèfle et le chardon, sur le devant de la robe; chaque bouquet est surmonté de fleurs d'orangers, et ces bouquets sont disposés de telle sorte qu'on dirait que la robe n'est qu'un tissu de fleurs. La traîne de la robe ornementée, de même, était portée par huit demoiselles d'honneur appartenant aux premières maisons des trois royaumes, des filles de ducs, de marquis et de comtes, plus ravissantes encore par la beauté que par la parure. Leur toilette exquise s'harmonise avec celle de l'auguste fiancée: Jupe de soie blanche glacée, recouverte de six volants de tulle blanc, sur laquelle retombe une tunique de tulle garnie de ruches et ornée de bouquets de boutons de rose et de bruyères blanches. Le corsage est fait de draperies de tulle, avec manches à la grecque. A la ceinture et à l'épaule, les demoiselles portent aussi des bouquets de roses de bruyères.

Lorsque l'auguste fiancée s'est rendue à la place qui lui avait été préparée vis-à-vis de l'autel, elle a salué profondément la Reine. A ce moment le fiancé s'avança vers sa future épouse, mit le genou en terre, et pressa sa main avec une expression qui émut fort les spectateurs.—Les fiancés ayant pris leurs places, le service nuptial commença par un hymne solennel. Cet hymne fini, l'évêque de Londres, qui remplaçait l'archevêque de Cantorbéry, retenu par sa santé en Italie, se dirigea au centre de l'autel, assisté de l'évêque d'Oxford, de l'évêque de Chester et du doyen et du sous-doyen du chapitre de Windsor.

Après la rubrique d'usage, l'évêque de Londres adressa ces paroles au duc de Lorne: "Veux-tu prendre cette femme pour ton épouse légitime, et vivre avec elle dans le saint état du mariage ainsi que le commandement de Dieu l'ordonne? Veux-tu l'aimer, la soutenir, l'honorer et la garder, qu'elle soit en santé ou en maladie? Veux-tu te consacrer à elle exclusivement, et aussi longtemps que vous vivrez l'un l'autre?"

Le duc de Lorne répondit d'une voix ferme :

"Je le veux."

Les mêmes questions furent adressées par le prélat à la princesse, qui répondit aussi: "Je le veux," mais d'une voix fort émue.

"L'évêque dit ensuite: "Qui donne cette femme?" "Moi," répondit la Reine d'une voix assez agitée.

"Alors le duc de Lorne prit dans sa main la main de la princesse, et répéta mot à mot et d'une voix ferme ces paroles de l'évêque officiant :

"Moi, Jean-Georges-Edouard-Henri Douglas Sutherland, marquis de Lorne, je te prends, toi, Louise-Caroline-Alberta, pour mon épouse légitime, et j'engage ma foi de t'avoir, dès ce jour, comme femme, dans les bons et mauvais jours, soit riche, soit pauvre, soit en bonne ou mauvaise santé; je promets de t'aimer et de te chérir jusqu'à ce que la mort nous sépare selon le commandement de Dieu."

L'auguste fiancée prononça les mêmes paroles, mais avec une émotion qui redoublait sans cesse.

"Puis, le duc de Lorne, prenant l'anneau nuptial des mains du comte Percy, son beau-frère, dit d'une voix ferme; "Avec cet anneau, je te marie; je te donne mon corps; je te donne tous les biens que je possède dans ce monde; au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il."

"Après la prière d'usage, le prélat joignit leurs mains et dit :

"Ce que Dieu a joint, que l'homme ne le déjoigne pas."

Pendant le psaume qui suivit, les deux époux et les filles d'honneur s'agenouillèrent, et, à la fin de l'hymne, l'orgue et les choristes entonnèrent l'Alleluia.

L'auguste fiancée, ne pouvant plus maîtriser son émotion, se jeta dans les bras de la Reine, qui la pressa avec effusion sur son cœur. Puis, Sa Majesté tendit la main au duc de Lorne; il la porta à ses lèvres avec la gratitude la plus révérencieuse.

La Reine, qui avait eu grand-peine à ne pas laisser éclater ses propres sentiments, se leva soudainement, quitta sa place en donnant des marques touchantes d'affection au duc et à la duchesse d'Argyll, et le cortège quitta la chapelle royale dans le même ordre qu'il y était entré.

Après le déjeuner de noces, les nouveaux mariés sont partis pour le palais de Clermont, où ils vont passer la lune de miel."

L'ILE STE. HÉLÈNE.

La baronnie de Longueuil, dans laquelle est située l'île Ste. Hélène, a été accordée par le roi de France, le 3 novembre 1672, au Sieur Lemoine de Longueuil, et ensuite est devenue par alliance la propriété de madame Grant, baronne de Longueuil.

En 1818, le gouvernement l'a achetée de la famille Grant moyennant une somme de £15,000 sterling, et aussi par acte d'échange contre un terrain de valeur à l'église des Récollets, et un autre terrain dans le voisinage de la Côte de la Citadelle, aujourd'hui le Carré Dalhousie.

Dans l'achat, se trouvait aussi comprise l'île Ronde, un peu plus bas que l'île Ste. Hélène et la petite île aux Fraises, qui est située un peu au-dessus.

Ste. Hélène a environ trois quarts de mille de long sur un tiers de mille de large, et elle contient environ cent quarante sept arpents en superficie.

Il ne reste plus que les murs du magnifique manoir seigneurial qui jadis faisait un des plus beaux ornements de l'île.

Les "moulins Grant" étaient situés vis-à-vis la distillerie Molson. Sur la pointe sud-est, on voit encore les restes d'une vieille redoute française.

Les seuls travaux de défense que les Anglais aient érigés sur l'île Ste. Hélène sont deux blockhaus qui tombent aujourd'hui en ruine.

Le point le plus élevé de l'île est à environ cent vingt-cinq pieds au dessus du niveau du fleuve.—Le Pays.

LA FIÈVRE DE L'OR.—Ce fut dans les premiers jours de mai 1851 que l'on découvrit les mines d'or de Bathurst, situées dans la Nouvelle Galles, en Australie. La nouvelle s'en répandit comme un éclair, et produisit le plus étonnant des spectacles. Des milliers de personnes de toutes classes et de toutes professions, laissant à leurs affaires, abandonnant leurs femmes et leurs enfants, prirent le chemin des mines. Les équipages désertèrent en masse des bâtiments à l'ancre, sans se soucier le moins du monde de leurs engagements et de la paye qui leur était due. En moins d'une semaine le prix du sucre, du riz, du tabac, des vêtements chauds et des bottes augmenta de 25 pour 100 à Sidney. Dans toutes les villes de la colonie, on ne vendait plus que des aliments, des outils de mineurs et des effets d'habillement. Tout individu qui pouvait manier un pic ou une bêche était parti, ou se préparait à partir. Les routes étaient couvertes de piétons, de calèches, de cabriolets, de camions, de charriots et de brouettes: on voyait mêlés ensemble dans la plus bizarre confusion magistrats, hommes de loi, médecins, marchands, commis et labourers.

Les magasins furent fermés, les gages des domestiques et les salaires des ouvriers s'élevèrent presque simultanément dans tout le pays, et, pour conserver ses employés, le gouvernement fut contraint d'augmenter leurs appointements de plus de 5 pour 100. La paye de la police subit la même augmentation.

La construction des maisons, des ponts, etc., fut suspendue faute d'ouvriers. On voyait des maisons rester inachevées, bien que les propriétaires offrirent des salaires énormes pour y faire travailler. Les champs ne furent point ensemencés et les troupeaux de moutons perdirent leurs bergers. La fièvre de l'or gagna même les femmes; les servantes et les ouvrières furent entraînées par le torrent, et plus d'une grande dame se vit obligée de vaquer aux soins du ménage et de faire la cuisine.

LES UNIVERSITÉS DE CAMBRIDGE ET D'OXFORD.—C'est des universités de Cambridge et d'Oxford que sont sortis la plupart des grands hommes d'Angleterre: de là, rivalité, lutte, guerre entre ces deux célèbres universités, et par suite, entre les Anglais eux-mêmes. On est pour Cambridge, ou bien on est pour Oxford; c'est inévitable. Que de flots d'encre répandus, que de pamphlets, de livres imprimés, que de discours prononcés pour la défense et l'exaltation de l'une et de l'autre université! Dieu nous garde de prendre part au débat! Chacun ses affaires; celles du voisin ne sont pas les nôtres. Mais qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux du lecteur, à titre de renseignement historique et littéraire, un argument qui nous semble puissant en faveur de l'université de Cambridge. Nous le donnons tel que nous venons de le trouver dans un journal anglais: c'est que, sur cinq de leurs hommes les plus éminents dans le passé en science et en littérature, à savoir, Bacon, Newton, Shakspeare, Milton et Byron, quatre ont été élevés à Cambridge; Shakspeare n'a appartenu à aucune université; et que sur leurs cinq hommes les plus remarquables de ce temps, à savoir, Macaulay, Dickens, Tennyson, Bulwer et Thackeray, quatre aussi: Macaulay, Tennyson, Bulwer, Thackeray, ont été élevés à la même université, Dickens, comme Shakspeare, n'appartenant à aucune université.

AGENTS DE "L'OPINION PUBLIQUE."

MM. Lépine et Darveau, Libraires.....	Québec
Dumontier, Libraire.....	Lévis
Roberge, Maître de Poste.....	New-Liverpool
Ls. Belleau, marchand.....	St. Ferdinand d'Halifax
S. Belleau, marchand.....	St. Sophie d'Halifax
J. Pitau, Avocat.....	Somerset
L. Genest, marchand.....	St. Henri
M. Morin, N. P.....	St. Anselme
Docteur Label.....	St. Gervais
M. Montmény, Maître de Poste.....	St. Charles, Bellechasse
Ursin Mercier, marchand.....	St. Michel do
François Bélanger, Mre de Poste.....	St. Valier
J. S. Vallée, Maître de Poste.....	St. Thomas, Montmagny
S. Gamache, marchand.....	Cap St. Ignace
Eugène Casgrain, arpenteur.....	L'Islet
Firmin Proulx, Imprimeur-libraire.....	St. Anne Lapocatière
E. Chapleau, marchand.....	St. Paschal
Ls. Bégin, N. P.....	Kamouraska
Elz. Pelletier, marchand.....	Rivière du Loup, en Bas
Geo. Dionne, marchand.....	Cacouna
Thomas Pelletier, marchand.....	Trois Bistoles
F. Couillard, Maître de Poste.....	Rimouski
Ls. Ouellet, Instituteur.....	Nouvelle Schoolbred, Bonav.
Ls. Folsy, Maître de Poste.....	Arthabaska Station
A. B'land.....	Arthabaskaville
Ls. E. Galipeault, N. P.....	Pont de Maskinongé
M. D'Aigle.....	Beleil
Rév. M. Nantel.....	St. Thérèse
Ladislas Archambault.....	L'Assomption
Théophile Pâquet, marchand.....	Sault-au-Récollet
Corbeille.....	St. V. de Paul et Ste. Martine
A. Normandin, Maître de Poste.....	Village St. Jean Baptiste
F. Le Buf.....	St. Pierre Miquelon

DÉCÈS.

Décédée, le 23 courant, à l'âge de dix-sept ans, Demoiselle Elizabeth Migneron, fille de M. Antoine Migneron, de St. Laurent, comté Jacques-Cartier. Atteinte de rhumatisme inflammatoire depuis neuf ans, elle a manifesté dans ses souffrances la résignation d'une vraie chrétienne.

A. M. LOUIS-HONORÉ FRÉCHETTE.

IMPROMPTU.

..... tout grand homme
Auprès du peuple est l'envoyé de Dieu.
BERANGER.

De ton oeil fuyant le morose rivage
Où t'avait entraîné la fureur de l'orage,
O grand poète, enfin te voilà de retour
Aux bords enchantés, où rival de Crémazie,
Tu chantaies, autrefois, ivre de poésie,
De soleil et d'amour.

Oubliant le passé, pour toi plein d'inclémence,
Tu reviens saluer, enivré d'espérance,
Notre beau Saint-Laurent aux flots harmonieux ;
Tu reviens admirer le ciel de la patrie,
Et fouler, tout rêveur, cette terre chérie,
Teinte, hélas ! si souvent du noble sang des preux !

Champion de nos droits, à la voix si puissante,
Tu reviens travailler à cette œuvre géante
Pour laquelle parfois tu fus trop méconnu ;
Pour arracher le peuple au lien qui l'enchaîne,
Noble gladiateur, tu reviens dans l'arène.....
Oh ! sois le bienvenu !

Oui, sois le bienvenu, poète à l'âme fière,
Toi que nous regrettons encore tout naguère,
Gloire de ton pays que ta lyre illustra !.....
Ta cause est noble et sainte et ta bouche inspirée :
Accomplis, sans fléchir, ta mission sacrée !.....
Et sois sûr que bientôt le but apparaîtra !

Mars 1871.

W. C.

A L'ETRANGER.

Revue et Chronique.

"Errata de la dernière revue."

Jeu de dernière, dans l'après-midi, un de mes amis entre dans ma chambre. Il avait l'air tout triste ; et sans me donner le temps de lui adresser la parole, il me dit :

Cher Edmond, je viens te faire mes adieux ; mes malles sont prêtes, je pars ce soir.

—Mais où vas-tu donc avec cet air sombre et renfrogné ? J'entre chez les trappistes, ami....

Chez les trappistes ! Quelle mouche t'a donc piqué ? Allons, tu veux rire

—Tu dois t'apercevoir que je suis sérieux et que n'ai nullement envie de rire. L'affaire est importante et je suis tout étonné de te trouver la sourire aux lèvres. Puisque le monde doit voir la fin de ses jours dans trente ans, je ne veux pas que le cri terrible des trompettes, annonçant le jugement de Dieu, me surprenne au milieu des affaires mondaines.

—Mais où diable es-tu rendu ? Sauf le respect que je te dois, je te crois légèrement touché. Qui t'a dit que la fin du monde arriverait dans trente ans ?

—Tu me le demandes ! "Qui me l'a dit ?" Mais c'est toi.

—Moi ! Allons donc, si je l'ai fait, c'était par plaisanterie, par distraction, pour....

—Non, non ; tu l'as affirmé très-sérieusement, et si sérieusement que je le crois, ayant toujours eu confiance en toi. Ah ! ça dis donc, ne ris pas de moi. Ce que je viens d'avancer, je te le prouve. Voici l'Opinion Publique du 20 ; lis toi-même ta propre phrase : "Le monde va se reposer maintenant et mettre bas les armes ; il emploiera les trente ans qui lui restent en core à...." Est-ce que tu vas nier ? Le peux-tu ? Voyons, tu vois que j'ai raison de partir. Trente ans pour se préparer au jugement dernier, ce n'est pas trop.

—Mon cher ami, c'est vrai si tu me prends à la lettre ; j'ai fait le prophète. Mais je te jure que c'est sans le vouloir. Ce n'est pas là la phrase que j'ai mise, ou que du moins j'ai voulu mettre. Tu peux aller vider tes malles (on n'en prend point pour se faire trappiste,) car voici la phrase comme je la voulais et comme seule elle peut être raisonnable ; lis-la toi-même sur mon brouillon : "Le siècle, le grand dix-neuvième siècle (et non pas le monde) va se reposer maintenant et mettre bas les armes ; il emploiera les trente ans qui lui restent....." Mon ami éclata de rire en s'écriant : "Alors je reste, mais tâche de ne plus me donner de semblables peurs."

Deux autres erreurs se sont glissées dans le dernier numéro. Parlant de la guerre franco-russe, je dis qu'il y avait eu "23 batailles, 9 engagements." Il faut lire 49 engagements. Ensuite, au lieu du père Zommasé, il faut lire Zommasi. Je passe sous silence quelques fautes typographiques qui se glissent toujours dans un journal malgré de nombreuses corrections d'épreuve, et la bonne volonté, l'attention du meilleur compositeur.

ROME.

Le Pape, comme vous l'avez vu dans un de ses brefs résumé dans la dernière revue, affirmait qu'il n'était pas libre et qu'il n'avait aucune garantie réelle pour sa liberté future. L'Observatore Romano a publié un magnifique article sur la fausse position dans laquelle le gouvernement italien a mis le souverain-pontife. S'il est bon et généreux de s'intéresser à ce qui se passe en France et ailleurs, il est aussi un devoir pour nous autres catholiques, celui de bien connaître l'état du saint pontife qui est notre père à tous.

Cet article de l'Observatore fait connaître la nature des liens qui gênent les actions du père des catholiques :

"Sans doute le Pape n'est pas dans les fers, sous les verrous, gardé par des geôliers, comme dans un cachot ou dans une prison. Mais il y a une prison morale aussi réelle et peut-être plus réelle que la prison matérielle. Ainsi, bien que l'on puisse affirmer que le Pape jouit d'une certaine liberté dans le Vatican, qu'il y pourvoit avec la plus grande difficulté aux besoins les plus urgents de l'Eglise, le Vatican est précisément pour lui une prison morale. Que si les soldats et les sbires ne l'empêchent pas d'en franchir le seuil, il trouve sur ce seuil son propre honneur et sa dignité qui lui disent de ne pas sortir."

"S'il sortait dans les rues fréquentées de Rome, il n'apercevrait que des caricatures infâmes qui outragent sa personne sacrée, que la mise en vente de livres impies et obscènes. S'il se dirigeait vers le Quirinal, ce serait pour voir cette maison des papes habitée par des gens qui l'ont volée et qui la profanent indignement. Sortirait-il du Vatican pour se trouver au

milieu des émeutes, pour assister à la profanation des églises et des cloîtres ?

"Après cela, que faut-il dire de ceux qui tournent en dérision le prisonnier du Vatican ?

"Qu'ils ont perdu tout sentiment de dignité humaine. Vaincre et opprimer un vieillard sans défense est une lâcheté,—insulter à ses cheveux blancs est plus qu'une lâcheté, c'est une brutalité."

Jules Favre a écrit au souverain-pontife une lettre "pleine de sentiments affectueux pour la personne du Pape." Le ministre français remercie le Pape d'avoir tendu la main à la France lorsqu'elle semblait perdue, et promet la protection du gouvernement français au souverain-pontife.

Si la France se relevait belle, forte et glorieuse, si elle rétablissait le pouvoir temporel, ne serait-ce pas un beau triomphe pour le catholicisme ?

ETATS-UNIS.

Avant de donner la substance de l'arrangement conclu par la Haute Commission, et signé, paraît-il, par tous les commissaires, nous attendrons que cet arrangement soit accepté par le gouvernement américain. On n'a encore arrangé que ce qui se rapporte à l'Alabama claims.

Les questions sont examinées séparément ; rien de rien n'a été sérieusement traité quant aux pêcheries.

Le Times de Londres semble craindre que l'arrangement de la Haute Commission ne soit pas ratifié par le Sénat de Washington.

Un fait qui montre que le clergé américain n'a rien perdu de son énergie et qu'il veut encore, comme toujours, faire respecter les lois de l'Eglise catholique, vient de se produire à Washington.

"Washington, 15.—Il y a eu quelque excitation dans les cercles de la société ici aujourd'hui à raison du refus du clergé catholique d'accomplir la cérémonie du mariage, la semaine prochaine, de M. Rangale, chargé d'affaires grec, et Delle Gerolt, fille du baron Gerolt. La raison de ce refus est que l'on a l'intention de faire la cérémonie du mariage à N.-York, selon les rites de l'Eglise grecque ; la jeune demoiselle est catholique, tandis que M. Rangale appartient à l'Eglise grecque. Les prêtres catholiques ici refusent positivement d'accomplir la cérémonie, à moins qu'on ne garantisse qu'aucune autre cérémonie ne sera faite. A raison de ces faits, il n'y aura ici aucune cérémonie, et les parties contractantes se rendront à New-York lundi, où ils seront mariés."

ANGLETERRE.

Le vingt, Lord Lowe introduisit le budget. Malgré les troubles qui ont eu lieu en Europe pendant l'année écoulée, les ressources de la Grande-Bretagne montrent la plus grande augmentation. "L'excédent du revenu sur les estimés est de deux millions et un tiers."

Lord Lowe propose une taxe qui pourrait apporter une jolie somme au trésor public, la taxe sur les allumettes. Des allumettes, ça paraît peu de chose ; cependant, vous seriez étonné d'apprendre l'immense quantité d'allumettes qui se consomment journellement dans le monde entier. Espérons que cette taxe sera imposée ; alors nous pourrions faire un calcul exact et plaisant, s'il n'est pas excessivement utile.

FRANCE.

La Minerve du 21 reproduisait une admirable lettre de Clément Duvernois, ministre de l'Agriculture et du commerce sous la régence. Monsieur Clément Duvernois démontre que, vu les circonstances, il faut absolument une "union loyale entre les diverses fractions du parti conservateur." Il dit que, pour le moment, il ne veut point justifier l'empereur et démontrer que la conduite de l'ancien pouvoir, quoi qu'on en dise, a été sage et prudente. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est le plus grand sang-froid, car la situation de la France n'a jamais été aussi effrayante. Cependant, un gouvernement régulier, assez fort pour imposer silence aux discordes civiles, assez énergique pour se faire respecter, se rendrait maître de la situation et sauverait le pays..... Mais si la guerre civile continue, une banqueroute effroyable est inévitable. L'ordre est pour le moment le plus urgent de tous les besoins."

Monsieur Duvernois démontre que dans le gouvernement actuel de monsieur Thiers, il n'y a "aucun élément d'ordre," car l'Assemblée est éminemment monarchique et le gouvernement est républicain. Cela déconcerte les monarchistes, les conservateurs et exaspère les républicains. L'autorité flotte entre la droite et la gauche.....

"L'ordre n'est pas dans la rue parce que la confusion est dans le gouvernement."—Il faut que l'union conservatrice s'affirme ouvertement et carrément. En France, ce qu'il faut, ce qui peut seul exister aujourd'hui, c'est "une monarchie ayant pour base la démocratie conservatrice et conciliant les intérêts que la révolution met en présence." Il faut absolument admirer les belles paroles qui suivent :

"Pensez-vous que la dynastie napoléonienne soit impropre à appliquer ce système ? Pensez-vous même qu'un autre système vaudrait mieux ? Voulez-vous revenir aux princes de droit divin, ou voulez-vous au sommet de l'Etat un magistrat électif ? Qu'importe ; nous ne vous demandons que deux choses : sauver le pays par l'union du parti conservateur, et consulter le pays sur la forme du gouvernement, et si la République est écartée, sur le choix de la dynastie. Quelle que soit la décision du pays, nous l'acceptons. Si cette décision est contraire à l'Empereur et à son fils, ni l'empereur, ni son fils ne nous demanderont de conspirer pour les rétablir. Ils nous diront, au contraire, de rester loyalement fidèles à la bonne cause, c'est-à-dire à la cause de l'ordre."

Cette lettre est adressée à monsieur Thiers et se termine par ces quelques mots qui montrent combien on a été peu logique en France depuis le quatre septembre :

"Vous nous expulsez, vous nous repoussez, vous nous dénoncez aux émeutiers comme d'incorrigibles rétrogrades, aux hommes d'ordre comme de dangereux perturbateurs ; loin d'user de représailles, nous ne vous demandons pas même de vous effacer, après les malheurs, peut-être irréparables, que vos hésitations ont causés. Nous vous proposons de prendre l'engagement réciproque de nous soumettre à la volonté du pays. Si vous refusez de consulter directement le pays et de vous soumettre à sa décision, qu'avez-vous donc à reprocher au gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ? Si vous acceptez, que craignez-vous de nous, et de quel droit nous écartez-vous ?"

Le 20, Thiers annonçait que la fin de la résistance criminelle approchait. Cependant, les nouvelles du 21 démontrent

qu'on ne peut point espérer avec certitude. Il y avait à Paris révolution, il y a maintenant une archi-révolution :

"Paris, 21.—Une autre révolution est imminente. La Commune a arrêté le comité central, l'accusant de traiter avec Thiers pour trahir Paris.

"Les nationaux menacent d'arrêter la Commune, si le comité n'est pas mis en liberté ; l'anarchie règne.

"Ce sera la dernière crise, ou le gouvernement de Versailles perdra toute son influence avec la popularité qui lui reste encore."

Pendant la dernière semaine, il y a eu plusieurs engagements très-meurtriers. Plusieurs églises ont été fouillées et profanées par les communistes. Ces derniers ont aussi mis la main sur les documents publics et sur l'argenterie des bureaux publics. Dans la ville, la vie est devenue excessivement dure pour les pauvres gens "d'ordre" qui regardent, en tremblant, les communistes faire ou plutôt tout défaire.

Les vivres commencent à manquer dans la ville ; il y a eu du cheval de vendu et la distribution du lait a cessé. Il y a eu des dommages énormes causés par les bombes tombant dans la ville.

Dimanche, le 16, il y a eu un long engagement. Les pertes furent considérables de part et d'autres. Mais les troupes de Versailles ne gagnèrent pas grand chose. Le 17, un combat s'engagea entre les partisans civils et militaires de la Commune.

En résumé, la situation le 22 n'était pas meilleure pour les troupes de Versailles que le 18. Quand elles auront pris les forts, il leur faudra renverser les barricades. Les Prussiens s'inquiètent du grand nombre de soldats qui se massent à Versailles.

Cependant, Bismark a permis à MacMahon d'occuper tous les environs de Paris. En Allemagne, on est bien content de voir la France ainsi agitée. Le gouvernement de Berlin n'interviendra pas avant que les émeutiers rompent les conventions de la paix.

Un journal étranger dit que si la France ne meurt point, ce ne sera pas faute de s'être plongé un poignard dans le cœur.

EDMOND ROTTOT.

CHOSSES ET AUTRES.

UN HOMME HEUREUX.—"Un jour, dit Franklin, parmi un grand nombre d'ouvriers occupés à bâtir une maison près de ma demeure, j'en remarquai un dont l'air toujours radieux me frappa. En effet, que la journée fut froide, nuageuse, sans soleil, un heureux sourire était toujours épanoui sur sa bonne grosse figure. Un bon matin, je lui demandai pourquoi il paraissait toujours si heureux.

"Eh ! monsieur, me dit-il, il n'y a rien d'étonnant là dedans. J'ai la meilleure des femmes, et lorsque je pars pour aller travailler, elle a toujours un mot d'encouragement à me dire ; après la journée faite, elle vient au-devant de moi avec un doux sourire et un doux baiser, le repas est toujours prêt, et pendant la journée, elle a fait tant de choses pour me plaire, je me trouve tellement heureux que je ne puis en vouloir à personne."

"Quelle influence, ajoute Franklin, la femme a sur le cœur de l'homme ! Comme elle sait, lorsqu'elle le veut, le rendre bon et heureux."

UN CHASSEUR ET UN FOU.—Voici l'entretien qui eut un jour lieu entre un chasseur et un aliéné de l'asile de Neath, Angleterre.

LE FOU.—Bonjour, monsieur. Quel beau cheval vous avez ! Voulez-vous me dire ce qu'il coûte ?

LE CHASSEUR.—Il vaut soixante louis.

LE FOU.—Et le fusil que vous portez en bandoulière, combien vaut-il ?

LE CHASSEUR.—C'est un des meilleurs fusils d'Angleterre, il m'a coûté vingt louis.

LE FOU.—Vos chiens sont splendides, quelle est leur valeur ?

LE CHASSEUR.—Vingt louis.

LE FOU.—Quel est cet oiseau que vous avez dans votre gibecière ?

LE CHASSEUR.—C'est une bécassine.

LE FOU.—Combien cela peut-il valoir ?

LE CHASSEUR.—Douze sous.

LE FOU.—Bien alors je vous recommande de vous sauver le plus tôt possible ; car si le gouverneur de cet asile savait qu'il y a dans l'univers un homme assez sot pour dépenser cent louis afin de se procurer un oiseau qui vaut à peine douze sous, il le ferait enfermer ici tout de suite.

A PROPOS DE MANCHE A BALAI.—Une chose à remarquer, dit un mari facétieux, c'est la manière admirable dont une jeune et jolie personne s'empare et se sert du balai dès les premiers jours du mariage. Mais prenez garde, bientôt, peut-être, le balai et celle qui le porte n'auront plus votre admiration. Vous savez pourquoi.

Un évêque passait un jour dans une paroisse. Les habitants de l'endroit le reçurent d'une manière splendide, lui présentèrent une adresse, etc., etc.

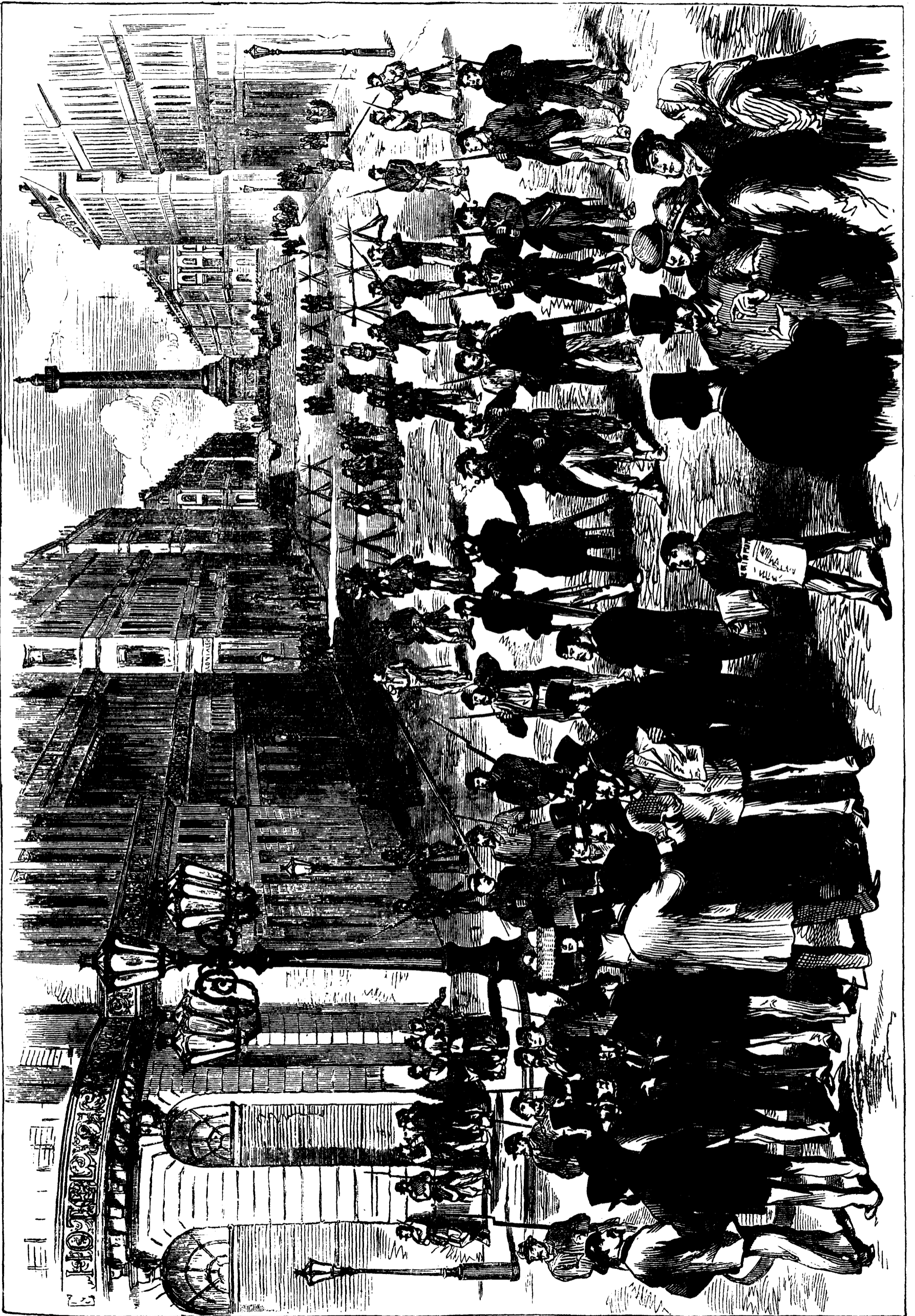
Dans sa réponse à la susdite adresse, Mgr L.... se servit d'un mot cruel. "Messieurs les habitants de... dit-il, vous êtes tous des jambons (gens bons) !" Et les bons paroissiens de se regarder !

Combattez toujours pour la vérité et vous serez toujours heureux. Le vrai bonheur est là.

Dans le voyage de la vie les maux sont comme ces montagnes qui effraient le voyageur ; de loin elle paraissent d'une hauteur immense ; mais, lorsqu'on est près d'elles, on s'aperçoit qu'elles sont faciles à traverser.

Lorsqu'au commencement de l'automne, nous voyons les feuilles des arbres joucher la terre, nous disons : voilà l'emblème de l'amitié du monde. Tant que nous sommes heureux, nous avons des amis en abondance ; mais le malheur fond-il sur nous, ces amis, qui paraissaient si sincères au temps de la prospérité, s'enfuient en un clin-d'œil.

Trad. A. C.



LA GUERRE CIVILE A PARIS LA RUE DE LA PAIX ET LA PLACE VENDOME OCCUPEES PAR LES INSURGES





LA GUERRE CIVILE A PARIS LES CANONS A MONTMARTRE.



## AVIS.

Nous prions nos abonnés qui changent de domicile de bien vouloir nous en avertir, autrement nous ne nous tiendrons pas responsables des irrégularités qui pourraient en résulter.

Nous avons besoin des Nos. 8, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 36 et 37 de la 1<sup>ère</sup> année de l'Opinion Publique.

Ceux de nos abonnés qui désirent vendre leur série de l'Opinion Publique de l'année dernière, trouveront à les placer en s'adressant au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 27 AVRIL, 1871.

## AVIS.

La semaine prochaine, enfin, nous commencerons la publication d'un magnifique roman de M. Marmette, "L'Intendant Bigot." Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré des sacrifices que nous avons faits pour leur offrir cette œuvre nationale, plus parfaite encore que "François de Bienville." Nous invitons nos abonnés et nos agents à faire partout un grand effort afin d'augmenter la circulation de notre journal. Le roman seul de M. Marmette devrait engager la population canadienne à encourager notre entreprise. Qu'on profite de l'occasion.

Merci aux paroisses de Longueuil et de Chambly qui viennent de nous donner, la première 45 abonnés et l'autre 50. Notre habile et éloquent agent, M. Dumas a raison d'être fier de ses succès.

## REFORME DU TARIF CANADIEN.

J'ai rendu hommage, il y a quelque temps, au mérite de certains articles publiés dans le *Nouveau-Monde* sur la question du tarif, au grand étonnement, paraît-il, de ce journal, qui semble croire qu'on ne peut rendre justice à quelqu'un dont on n'approuve pas toujours la manière de de voir et surtout d'agir.

M. Beausoleil a mis en brochure ces articles dont il est l'auteur. Nous les avons relus, et plus que jamais nous les recommandons à l'attention publique, à la considération de tous ceux qui s'occupent de l'avenir du paps. Qu'on partage ou non les opinions de M. Beausoleil, on ne pourra du moins s'empêcher d'en reconnaître la valeur et l'importance. Cette petite brochure de soixante pages, qu'un grand nombre peut-être verront d'un œil indifférent, a plus de mérite à nos yeux que la plupart des productions publiées dans le Bas-Canada. Nous espérons que les partisans et les adversaires du système de M. Beausoleil profiteront de l'occasion pour engager une discussion sur la question qui mérite le plus en ce moment l'attention publique. Qu'y-a-t-il, en effet, de plus important que d'étudier et d'enseigner les moyens de promouvoir le progrès matériel du pays? De toutes parts on entend répéter que l'industrie seule pourra sauver le Bas Canada, le faire sortir de la position précaire où il se trouve en ce moment. Or, l'industrie est presque toujours une question de tarif.

Deux écoles principales se partagent les opinions sur cette question: les partisans du libre échange et ceux de la protection. Les premiers veulent qu'il n'existe aucune barrière commerciale entre les nations, que rien ne gêne l'échange des produits. Les autres croient que l'industrie d'un pays, lorsqu'il est jeune surtout, ne peut prospérer sans un tarif qui la protège contre la concurrence étrangère. Il y a encore une autre espèce de tarif qui participe des deux autres et repose uniquement sur les besoins du revenu.

Comme tous les systèmes politiques, ceux-ci dépendent beaucoup des circonstances de temps, de lieu, des productions et des besoins d'un pays.

M. Beausoleil se prononce fortement pour la protection; il prétend que nous aurons des manufactures, lorsque notre tarif sera assez élevé pour empêcher les produits anglais et américains d'envahir notre marché et de ruiner notre industrie. Il croit que l'Angleterre a toujours mis des obstacles à l'établissement des manufactures dans ce pays, et que notre tarif est trop fait dans l'intérêt de son commerce. Il apporte, à l'appui de sa thèse, des faits et des arguments d'une grande force, et ne semble pas craindre les conclusions qu'on peut en tirer.

Ajoutons que tout cela est dit dans un bon langage. Nous aurions aimé qu'il eût complété son travail, en disant ce qu'il pense d'un système qui aurait pour base la protection contre les produits anglais, et le libre échange ou la réciprocité avec les Etats-Unis. Il pourrait, peut-être, encore nous le dire.

L. O. DAVID.

La Corporation a décidé, vendredi dernier, de publier ses annonces dans le *Canadian Illustrated News* et l'*Opinion Publique* afin d'encourager une entreprise artistique et littéraire fondée par M. Desbarats au prix de grands sacrifices. Nous remercions pour notre part les membres du Conseil qui ont compris que la ville de Montréal devait faire quelque chose pour le succès de cette entreprise. Mais M. Bétournay nous permettra de lui dire que si nous le remercions de son vote, nous ne pouvons en faire autant au sujet des assertions qu'il a faites, quelques minutes après. Que M. Stephens ait profité de l'occasion pour manifester sa mauvaise humeur et son esprit de contradiction, ce n'est pas étonnant, mais que M. Bétournay dise sans savoir des choses qui peuvent nous être préjudiciables, c'est plus grave. Nous n'aimons pas à parler à chaque instant de la circulation de notre journal, mais l'occasion nous oblige de dire à M. Bétournay et à ceux qui partagent son erreur qu'ils devraient s'informer du nombre de nos abonnés avant d'en parler.

Pour démontrer à M. Stephens que nous ne sommes pas injustes à son égard, nous lui dirons que nous ne nions pas ses talents, sa capacité et les services qu'il rend souvent à la Corporation: mais il exagère son rôle et commet des injustices par des jugements précipités, des accusations et des remarques déplacées. S'il se tournait la langue sept fois dans la bouche avant de parler, il ferait un excellent conseiller et il deviendrait un homme utile. Le zèle ne doit jamais être tracassier.

Mgr. de Montréal annonçait, dimanche dernier, par une circulaire qui a été lue dans toutes les églises que l'archevêque de Québec avait été choisi par la Cour de Rome pour s'enquérir des difficultés résultant du démembrement de la paroisse de Montréal.

Sa Grandeur arrivera à Montréal, mardi prochain, pour accomplir son importante mission. Tous les citoyens de Montréal devront s'unir pour rendre hommage à l'éminent archevêque, dont l'épiscopat inspire tant d'espérances et de confiance à tous les catholiques.

## UN BON RESULTAT.

Nous sommes heureux de voir que nos remarques au sujet du commerce ont porté leurs fruits, grâce au zèle et à l'esprit pratique de M. Morin, dont la lettre a produit un excellent effet.

M. Morin déplore dans une lettre, l'indifférence des marchands canadiens pour les Chambres de Commerce, et engage toutes les villes du Bas-Canada à former de ces associations.

"On semble" dit-il, "autant ignorer l'importance qu'il y a d'appartenir à ces associations commerciales, que nos compatriotes d'origine anglaise semblent y en attacher."

"S'il n'y avait que l'avantage d'avoir voix délibérative dans les assemblées de ces associations, ce serait beaucoup pour sauvegarder les intérêts du commerce canadien dans les questions locales qui pourraient se présenter, sans compter celle de faire repousser l'idée qui peut prévaloir ailleurs, que le commerce canadien ne joue aucun rôle important ici, à en juger par l'absence des noms français dans les rapports de ces assemblées."

"A part cela, M. le Rédacteur, vous savez que les organisations commerciales incorporées ont droit de se faire représenter à la Chambre de Commerce de la Puissance au *pro rata* du nombre des membres de cette chambre. C'est grâce à cette cause que Montréal a pu envoyer un plus grand nombre de délégués à la chambre de la puissance qu'aucune autre ville, grâce aux Associations de la Halle-au-ble et de la Chambre de Commerce."

"Pourquoi les villes, telles que St. Jean, Sorel, St. Hyacinthe, Trois-Rivières n'organisent-elles pas des Chambres de Commerce? Ces Chambres de Commerce, si elles se sont conformées à la loi, auraient droit à se faire représenter à la Chambre de Commerce de la Puissance et c'est alors qu'on pourrait dire que le commerce canadien serait représenté selon son importance. Nos jeunes et vieux marchands de campagne ne sont pas exclus, parce qu'ils demeurent à la campagne, des bénéfices dont peuvent jouir leurs confrères des villes."

## RUMEURS ELECTORALES.

La candidature de l'échevin David gagne rapidement du terrain dans la division Est. On dit que le parti libéral lui cherche un adversaire; mais jusqu'à présent, il y a autant de rouges que de bleus sur les listes qu'on fait circuler en sa faveur.

Dans la division Centre on parle de M. Holton contre M. Carter.

Dans la division Ouest, M. Cassidy a été choisi par l'élément irlandais et canadien-français pour lutter contre l'échevin Rodden. Ce devra être une lutte chaude, car ce sont deux hommes distingués. Tous deux sont du bois dont on fait des ministres.

Une assemblée des électeurs libéraux de Québec-Centre, tenue jeudi soir, a choisi pour son candidat M. Pelletier, avocat de cette ville.

M. Fournier doit accepter la candidature pour Montmagny. Dans la Beauce, M. Pozer n'aura pas d'opposition.

M. Bachand sera, dit-on, élu sans opposition à St. Hyacinthe.

A Rouville, on parle de MM. Robert, le député actuel, Tessier, Rainville et Bouthillier.

On croit que M. Bouthillier mettra ses forces au service de

M. Rainville. Ce jeune homme, qui étudie le droit à Montréal, jouit d'une grande influence dans ce comté où réside sa famille.

Dans Verchères, M. Perrault, ex-membre pour Richelieu, se prépare à disputer le terrain au Dr. Craig. On parle aussi de M. J. Daigle, de Belœil.

M. Mathieu, député pour l'Assomption, cède sa place à M. Rocher, notaire. Les libéraux du comté veulent élire M. Alexandre Archambault.

Dans le comté de Québec, M. Chauveau aura à lutter contre M. Evanturel, père ou fils.

M. L. H. Gosselin, marchand, de Matane, se présente pour le comté de Rimouski. Il a adressé la parole aux électeurs de la paroisse de Matane, dimanche dernier, à la porte de l'église.

Il est rumeur de MM. Hudon et Michaud comme devant lui faire opposition.

Une députation influente des électeurs de Montréal-Est s'est rendue, vendredi, auprès de Sir Georges E. Cartier pour le prier de se porter candidat à la Chambre locale. Sir Georges a décliné cet honneur.

## UN PORTRAIT D'OUTRE TOMBE.

Eh bien! Il n'est pas mort; pourtant on le croyait bien fini, cette fois, et lui-même trouvait que c'en était fait. Il passa trois jours sans rire; c'était, pour tout le monde, un signe funeste. Il avait dit, quelques semaines auparavant, à un ami, qu'il venait de prendre un verre de vin pour faire pousser les fleurs sur sa tombe au printemps, et il disait à un autre, lorsqu'il se vit cloué dans son lit par la maladie, qu'il valait mieux en finir une bonne fois que de recommencer tous les ans à mourir à demi; qu'autrement, il finirait par ne plus croire à la mort. Les gens commençaient à dire du bien de lui; plus il avançait vers sa dernière demeure, plus on lui trouvait des qualités, des vertus même. Quant à son esprit et à son talent, on ne trouvait plus d'expressions assez fortes pour en faire l'éloge. S'il était mort, sa réputation était faite. On commençait à lui pardonner bien des peccadilles. "Que voulez-vous, disait-on, c'est un poète."

J'avais composé une notice nécrologique; je ne veux pas qu'il soit dit que je l'ai faite pour rien; ce n'est pas ma faute si elle n'a pas servi. D'ailleurs, pourquoi ne pas faire savoir aux gens tout le bien qu'on dit d'eux après leur mort? Ce serait de nature à leur donner plus de confiance.

Voici donc les dernières paroles que nous devons adresser à notre ami défunt:

"Hier (ou avant-hier), est décédé, à Montréal, à l'âge de vingt six ans, M. E. L..., bien connu dans le monde des lettres et de la bohème.

"Il est mort comme il avait vécu, sans crainte et sans souci, avec des sentiments de foi qu'il n'aurait jamais perdus lors même qu'il l'eût voulu. Je ne dirai pas qu'il a vécu ce que vivent les roses, cette comparaison serait un peu flattée; mais il aurait pu vivre plusieurs années encore; il a mieux aimé vivre vite que longtemps. Nature vive, légère et sympathique, n'aimant que le côté plaisant de la vie, faite pour vivre de l'air du temps et des rayons du soleil, déplacée par conséquent dans un pays où l'air est si froid. Esprit irréfléchi, mais juste et droit lorsqu'il se donnait la peine de réfléchir. Cœur sensible, généreux, prodigue même, mais inconstant et toujours à la recherche de nouvelles émotions. Toujours rempli de bonnes résolutions et de fermes propos, et prêt à réparer ses fautes, quitte à recommencer un moment après. S'il était né à Venise, il eût passé sa vie en gondole, à chanter ses poétiques inspirations. A Paris, il eût fait, par son esprit, ses gais propos et ses allures libres, l'admiration et les délices du quartier latin; ses chansons auraient couru les rues. On aurait dit en lisant plusieurs de ses vers: "mais c'est du Béranger!" Enfin il eût vécu partout où il suffit d'avoir de l'esprit et du talent pour vivre: voilà pourquoi il n'a pu vivre en Canada. Il était de toutes les fêtes, de toutes les réjouissances et se trouvait toujours à point pour célébrer tous les événements heureux qui arrivaient à ses amis. Pas un mariage, pas un baptême n'arrivait sans qu'il en fût, d'une façon ou d'une autre; il faisait des vers pour les épouses et les mères et buvait à leur santé. Il épiait le premier sourire des marmots et fêtait avec le père leur première dent. De tous les étudiants il était le meilleur ami, et dans les réjouissances qui accompagnaient leur entrée en profession, il brillait au premier rang. Son absence dans ces occasions eût paru d'un mauvais augure.

"Tous les ans, il disparaissait pendant deux ou trois mois, vaincu par l'ennemi acharné qu'il avait toujours sur les talons, le rhumatisme. Il revenait, le printemps, avec les premiers rayons de soleil, les premières fleurs et le chant du rossignol, la figure épanouie, l'œil illuminé par l'espérance, le cœur plein d'illusions. Il arrivait clopin-clopant, appuyé sur son bâton de vieillesse, et allait ainsi de bureau en bureau annoncer à ses amis l'heureuse nouvelle de sa résurrection. C'est dans ces bons moments qu'il composait ces jolies chansonnettes, ces douces élégies si remarquables par la fraîcheur des idées et des sentiments, par l'élégance, l'harmonie et la facilité du style et la finesse de la critique. Sans doute cela venait souvent sans culture, les chardons se mélaient quelquefois aux fleurs, mais on n'en appréciait que mieux la fertilité de la terre. Tout le monde se rappelle encore l'enthousiasme qui accueillit sa charmante opérette sur la confédération, cette spirituelle boutade dont les traits sar-

castiques, la verve intarissable et les fines allusions sont dans tous les esprits.

« Que n'aurait-il pas fait avec de l'étude, de la persévérance et de la santé! Beaucoup de poètes distingués de France n'avaient pas plus de talent naturel.

« Longtemps ses amis se répéteront les bons mots, les vives saillies de ce pauvre Elzéar et parleront des vicissitudes de cette existence originale. »

#### LA VILLE DE PARIS.

Ce n'est pas souvent qu'il est donné au public de pouvoir admirer une œuvre aussi belle, aussi instructive; et je comprends maintenant l'enthousiasme de ceux qui m'en avaient parlé. Et ce qui me surprendrait maintenant, ce serait de voir qu'on ne se rendrait pas en foule tous les jours pour l'admirer. La curiosité publique, qu'on exploite souvent si indignement, mériterait bien son sort, si elle ne savait pas faire la différence entre le mérite et l'imposture, entre ce qui est vraiment beau, utile et instructif et les spectacles insignifiants et ridicules qu'on lui offre presque toujours.

Ce Paris dont on parle tant depuis des siècles, que tout le monde veut voir et qu'on n'oublie jamais quand on l'a vu; ce Paris si beau, si grand et si renommé pour ses crimes comme pour ses vertus, si terrible en ce moment, on peut le voir tel qu'il est, avec ses monuments séculaires, ses palais enchantés, ses arcs de triomphe, ses colonnes glorieuses, ses chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture, ses boulevards, ses chemins de fer, ses fortifications, ses rues innombrables, tous ces endroits fameux de Montmartre, Belleville, Asnières, Châtillon, Montretout, dont les noms rappelleront tant de gloire et de désastres, la Seine avec ses vingt-six ponts, les forts du Mont-Valérien, de Vanvres et d'Issy avec leurs canons, le Champ de Mars, le bois de Boulogne et tous ces temples admirables qui viennent d'être pillés, ravagés par les socialistes. Et ce n'est pas tout, on voit les arbres qui bordent les rues, les soldats sur les remparts, les cavaliers au galop sur les boulevards, les tombes dans les cimetières. Tout cela est en zinc peint et façonné de manière à représenter aussi fidèlement que possible les choses que je viens de mentionner. C'est un travail considérable de trente pieds sur dix, naturel, solide, élégant, où les règles de l'optique et des proportions sont observées de manière à produire l'illusion la plus parfaite de la réalité. On est tenté, à chaque instant, de s'élançer sur les boulevards au milieu de la foule, de pénétrer dans le jardin des Tuileries ou de se promener sur la Seine.

C'est M. Couadeau, un Français, qui a fait cela. Obligé de laisser la France, il emporta avec lui son travail commencé et l'acheva ici au milieu de beaucoup de sacrifices et de privations. Un jour, un Canadien entreprenant, M. Fortin, vit ce travail et il en fut émerveillé; il se dit qu'il y avait une fortune à faire avec cela, et il l'acheta moyennant quelques milliers de piastres; et déjà il refuse un profit considérable. Il doit aller aux Etats-Unis, où il espère, avec raison, obtenir les plus grands succès.

Nous conseillons au public des campagnes et de la ville de ne pas le laisser partir avant d'avoir été contempler ce chef-d'œuvre. Rien de plus intéressant et de plus agréable.

Un Français qui a vécu à Paris, M. Béné, explique et commente tout ce qu'on voit avec beaucoup de succès et d'agrément, et la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, où se fait cette belle exposition, est magnifiquement décorée; en sorte que rien ne manque de ce qui peut attirer la foule.

L. O. DAVID.

#### UN PORTRAIT FLATTEUR DES VIEUX GARÇONS.

L'auteur d'un livre intéressant, intitulé : *Le Citoyen du Monde*, suppose qu'un Chinois instruit voyageant à travers l'Europe écrit ses impressions à un de ses amis de Pékin. Voici ce qu'il lui fait dire des vieux garçons :

« Etant dernièrement avec l'ami dont je vous ai parlé, je ne pus m'empêcher de lui faire observer que j'étais étonné de voir dans la ville de Londres une aussi grande quantité de vieux garçons et de vieilles filles; certainement, lui dis-je, le mariage n'est pas assez encouragé; sans cela, rencontrerait-on tant de vieux débauchés et de coquettes décrépites, menant toujours le même genre de vie, et cherchant à l'emporter en extravagance sur les jeunes gens du siècle? Je regarde un vieux garçon comme un être méprisable; c'est un animal qui vit sur le fond commun sans y contribuer en rien; c'est une bête de proie: les lois devraient agir avec lui comme les Indiens avec les rhinocéros qu'ils poursuivent à la chasse, employer les ruses pour le faire tomber dans leurs filets. Il devrait être permis au peuple de crier haro sur lui; les enfants devraient pouvoir impunément lui faire des niches et les gens de bien avoir le droit de se moquer de lui. Parvenu à l'âge de soixante ans, si un vieux garçon devenait amoureux, il devrait être permis à la femme qu'il courtiserait de lui cracher au visage, ou ce qui serait peut-être un plus grand châtement pour lui, elle devrait lui accorder sur le champ la faveur qu'il demande. »

Pour consoler les vieux garçons, nous donnerons dans notre prochain numéro le portrait des vieilles filles. Il ne faut pas oublier que c'est un Chinois qui parle. Nous avons trop d'amis dans le célibat pour nous permettre d'exprimer de pareilles opinions. Nous nous empressons de dégager notre responsabilité, afin qu'on ne mette pas l'*Opinion Publique* à la porte, à Québec surtout, où fleurit si bien la fleur du célibat.

#### LES ANIMAUX EN PEINE.

Le célèbre écrivain Théophile Gautier (celui de Paris) fait une peinture charmante des vicissitudes des animaux pendant le siège de Paris. Qu'on lise ces quelques lignes :

Bientôt les bêtes s'aperçurent que les hommes les regardaient d'une manière étrange et que leur main, sous prétexte de les caresser, les palpait, comme les doigts de boucher, pour s'assurer de leur plus ou moins d'embonpoint. Elles étaient devenues une proie, un gibier ardemment poursuivi. Les chats, plus spirituels et plus défiants que les chiens, comprirent les premiers, et mirent la plus grande prudence dans leurs relations. Ce ne fut qu'avec des amis bien sûrs de la race féline qu'ils se hasardèrent à filer leur rouet et à prendre leur place habituelle sur les genoux; mais au moindre geste un peu vif, ils se réfugiaient sur les toits et dans les caves les plus inaccessibles. Les caniches, s'étant à la fin doutés de la chose, s'enfuirent quand on les appelait comme le chien de Jean de Nivelle, ce qui n'empêcha pas le nœud coulant, le sac et l'assommoir, de faire de nombreuses victimes. Des boucheries calines et félines, où se débattaient aussi des rats, arborèrent hardiment leur enseigne; ne trompant pas sur la qualité de la marchandise, les clients y affluaient.

La petite réunion matinale qui avait lieu devant notre porte diminua de jour en jour, et il ne resta bientôt plus que le terrier rêvant, sur le seuil de la boutique de son maître, à la disparition mystérieuse de ses amis. Il se tenait, d'ailleurs, sur ses gardes, flairant le péril et montrant les crocs à la moindre approche suspecte. Quand il voyait passer quelque rôdeur de mauvaise mine, porteur d'un sac, il se réfugiait sous le comptoir avec des grognements sourds.

Au commencement du siège les postes des remparts avaient une nombreuse clientèle de chiens qui s'y étaient installés à demeure; ils saluaient de battements de queue la garde descendante et accueillaient de joyeux abois la garde montante. Ils partageaient l'ordinaire du soldat, moblot ou sédentaire, mais ils ne prenaient que la viande offerte et dédaignaient le pain d'une farine superbe. La faim ne tarda pas à les rendre moins difficiles; mais, au bout de quelque temps, de convives ils s'élevèrent à l'état d'objet de consommation. Ils allongèrent la ration un peu courte ou furent vendus à des restaurateurs de troisième ordre. Les postes se dégarnirent peu à peu de leurs hôtes.

Un seul chien demeura fidèle au secteur. On le voyait se promener le long du rempart, comme accomplissant une ronde, élanqué, disséqué par la maigreur, l'épine dorsale en chapelet, le nœud de l'échine proéminent, les apophyses des jointures perçant presque la peau, les côtes faisant cercle, le poil bourru et rêche du gazon sec. Il allait ainsi, plus misanthrope que Timon d'Athènes, évitant l'homme et surtout le militaire avec le même soin qu'il le recherchait autrefois; lui, pauvre quadrupède, simple de cœur, il trouvait indelicat à l'endroit de son espèce la conduite du *biname*, genre *primate*, qu'il avait trop longtemps estimé, et il lui en rendait rancune. C'était l'ombre d'un chien qui revenait: deux profils collés l'un sur l'autre, une découpe n'offrant aucune espèce d'épaisseur. La pauvre bête avait choisi pour lieu de ses promenades solitaires l'endroit où furent pétrées dans la neige la statue de la Renaissance, de Falquière, et la tête colossale de la République, de M. Moulin.

Un artiste qui avait monté de nombreuses gardes à ce bastion avait remarqué le lamentable animal, et, s'étant intéressé à lui, essayait de l'amadouer par toutes sortes d'avances. Il l'appela d'une voix caressante, et, s'asseyant sur une pierre pour ne pas l'effrayer par un air de poursuite en marchant vers lui, il lui montrait de loin un appétissant morceau de pain. Sollicitée par l'appât, la bête s'arrêtait, mais ne faisait mine d'avancer, malgré la faim qui lui tordait les entrailles. Notre ami posa le morceau sur un pavé et s'éloigna discrètement. Alors la bête happa le pain après avoir franchi l'espace d'un bond prodigieux, et se sauva à une grande distance avec une vitesse de lévrier pour aller dévorer sa proie en lieu de sûreté.

Après le tour des chiens et des chats vint celui des oiseaux. On n'y voit guère que des moineaux, et dans les vieux jardins des quartiers tranquilles quelques merles et quelques rossignols. Les pierrots—c'est ainsi qu'on les nomme vulgairement—gamins ailés, vrais Gavroches de gouttières, sont aimés des Parisiens et jouissent par la ville d'immunités pareilles aux privilèges des pigeons de Saint-Marc: si on ne leur distribue pas de la graine à certaines heures, s'ils n'ont pas de rentes comme les oiseaux de Venise, on les laisse picoter effrontément partout, et les *charmeurs* leur jettent de la mie de pain aux Tuileries; ils vont, ils viennent, voletant, piaillant, ne partant que lorsqu'on va mettre le pied dessus; leur caquet met de la gaieté dans l'air; leur innocente vie a jusqu'à présent été respectée de tous. Ils n'ont pas, d'ailleurs, grand chair sous leur plume, ces insouciantes petits bohèmes consumés d'ardeur et d'esprit. Mais la faim les a fait accepter comme alouettes ou comme ortolans.

On a commencé à en faire la chasse, et, pendant quelque temps, habitués qu'ils étaient à la fusillade et au canon, ils se refusaient à croire que cette mousqueterie fût dirigée contre eux, ne se trouvant pas dignes d'une telle dépense de poudre. On les tira à la sarbacane, on leur tendit des gilets et pièges. Il fallut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que l'ancien pacte d'amitié était rompu et que les pierrots passaient dans Paris à l'état de gibier. Au parfait abandon succéda la défiance extrême. L'animal, trompé, en garde longtemps rancune. Le pierrot si familier, devint farouche et hagard. Tout homme, même inoffensif, lui fit désormais l'effet d'un chasseur, et la petite clientèle qui venait, par les temps de neige, prendre sans crainte sur notre fenêtre quelques miettes de notre maigre pitance, ne reparut plus, et pourtant nous avons, pour la vie des animaux, le respect d'un brahme. Traquée, fusillée, décimée, la gent toute entière se décida à l'émigration, et quoiqu'il soit douloureux d'abandonner le vieux mur tapissé de lierre où l'on fait son nid au printemps, la corniche du palais sur laquelle on lisse sa plume au soleil, la mansarde qui encadre la jeune ouvrière penchée sur son travail, on alla chercher la sécurité au loin.

On ne voit plus aujourd'hui un seul moineau à Paris. Tous n'ont pas été tués, espérons-le. En quelques coups d'aile on monte au-dessus de la portée du plomb. L'oiseau ne subit pas cette fatalité de la pesanteur, et il peut toujours fuir la terre dans le ciel.—Heureux privilège!

THÉOPHILE GAUTHIER.

Heureux celui qui, étant dans le besoin, a un ami sincère; mais plus heureux celui qui n'est pas obligé de recourir à ses amis.

#### L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

La veille du jour de l'ouverture des débats, je revenais de chez notre principal avocat, donnant la main à Mme de Saint-Gervais qui avait dû m'accompagner pour divers renseignements qu'elle avait eu à donner elle-même. Nous venions de traverser la place Royale et nous nous apprêtions à rentrer dans la maison que Mme de Saint-Gervais habitait, lorsqu'à l'angle de la rue, un homme, enveloppé d'un manteau, nous croisa brusquement.

Cet homme, que je n'avais pas remarqué, s'approcha tout à coup de ma compagne, écarta vivement les plis de son manteau, lui montra un objet que je ne pus distinguer et qu'il tenait sur sa poitrine, et disparut rapidement.

Tout cela s'était accompli d'une façon si instantanée que je n'avais eu le temps de m'opposer ni à l'action de l'homme, ni à son passage.

Je me retournai vivement, mais je sentis au même instant la main de Mme de Saint-Gervais se roidir dans la mienne, ses doigts crispés déchirèrent les miens de leurs ongles aigus, elle poussa un cri rauque, chancela, et, avant que j'aie pu la retenir, elle roula sur le pavé.

Une nouvelle crise venait de s'emparer d'elle. La malheureuse était redevenue folle!

—C'était l'homme qui avait passé près d'elle qui avait provoqué cette crise? s'écria Brune.

—Sans aucun doute, répondit Fouché; le misérable avait accompli son œuvre, car cet homme devait être Noël, le jardinier, le fils du marquis d'Horbigny, le *roi du baigne* enfin.

—Et vous n'avez pas remarqué ses traits?

—Je l'ai à peine entrevu, et les plis de son manteau me dérobaient sa figure.

Mme de Saint-Gervais de nouveau privée de sa raison, le procès tombait de lui-même et la marquise d'Horbigny restait en possession des revenus et sa fille héritière des biens-fonds.

Je ramenai Mme de Saint-Gervais à Gouesnou. Le vieil Urbain, en apprenant la catastrophe, mourut de chagrin, et je demeurai seul dépositaire du terrible secret.

Ne pouvant rien, tant que la folle ne recouvrerait pas la raison, je quittai la province et mes amis me procurèrent une chaire au collège de Juilly.

Depuis cette époque jusqu'à celle où nous sommes, je n'entendis plus parler de cette affaire à laquelle je m'étais trouvé mêlé d'une façon si étrange et si directe.

Je sus seulement que Mme d'Horbigny avait laissé sa fille à Saint-Nazaire, qu'elle était venue à Paris où elle vivait brillamment, et qu'elle était sur le point d'épouser un jeune seigneur de la cour, le comte de Sommes, un ami intime du duc de Chartres.

Enfin, il y a quatre jours, je reçus une lettre de Saint-Nazaire, lettre écrite par l'un des avocats que j'avais consultés jadis pour Mme de Saint-Gervais. Cette lettre m'apprenait la mort de Mlle Berthe d'Horbigny.

Dès lors toute la fortune du marquis échappait aux mains impures qui la spoliaient impudemment et revenait à Mlle d'Adore, la nièce de M. d'Horbigny.

M. d'Adore, avec lequel j'avais été mis en relation, m'écrivit en même temps pour me prier de veiller aux intérêts de sa fille, en évitant toutefois un scandale dans lequel le nom de son frère se fût trouvé compromis.

Ne voulant pas voir la marquise, qui savait fort bien tout ce que j'avais fait contre elle à propos de Mme de Saint-Gervais, je me rendis chez son fiancé, le comte de Sommes.

Celui-ci me reçut à l'instant même, mais lorsque je lui énonçai le but de ma visite, il me rit au nez et me montra une lettre constatant l'excellente santé dans laquelle se trouvait Mlle Berthe.

#### XX.—L'auberge isolée.

[Le commencement de ce paragraphe raconte l'arrivée des voyageurs à un hôtel où ils trouvent peu de monde mais beaucoup de vin et un jeune paysan qui les sert. Pendant que les chevaux se reposent, Fouché continue l'histoire qu'il a commencée.]

Mlle Berthe d'Horbigny est morte et bien morte. Seulement, vous comprenez combien cette mort lésait les intérêts de la marquise.

Sa fille décédée, toute la fortune revient à Mlle d'Adore. Là n'est point l'affaire du *roi du baigne*, qui a commis tant de crimes, qui a fait redevenir folle Mme de Saint-Gervais et qui a contraint son père à un infâme mariage pour se réserver dans l'avenir cette fortune immense, laquelle lui eût échappé sans retour.

Là, non plus, n'était point l'affaire du comte de Sommes, lui qui basait sur son union avec Mme d'Horbigny l'échafaudage d'une position splendide.

—Mais ce comte de Sommes est-il donc d'accord avec le *roi du baigne*?

—Je l'ignore absolument, répondit Fouché, et c'est ce point obscur qu'il est si important d'éclaircir. Le comte de Sommes est-il complice du forçat ou est-il sa dupe? Est-ce l'un de ces gentilshommes honteusement dégradés et ne rougissant plus sur l'emploi des moyens à prendre pour redorer leurs blasons? N'est-ce au contraire qu'un instrument dont se sert le grand criminel, un pantin dont une main puissante et habile fait jouer les fils? Je ne saurais le dire: toujours est-il que le comte, à son insu ou non, agit dans le même sens et court vers le même but que le *roi du baigne*.

Berthe morte, il fallait donc pour conserver l'héritage à la marquise, non-seulement cacher cette mort à tous les yeux, mais encore faire vivre l'enfant dont l'existence est si précieuse.

On a cherché une jeune fille de même âge et de même figure: le hasard a fait que la *jolie mignonne* remplit toutes les conditions désirées et on a enlevé la fille du teinturier Bernard.

—Oh! je comprends tout! s'écria Brune.

—Ici encore, continua vivement Fouché, se présente l'un de ces points mystérieux sur lesquels je n'ai encore pu jeter la lumière.

Le comte et le *roi du baigne* ont-ils agi en communauté d'intérêt pour enlever la *jolie mignonne* et l'envoyer à Saint-Nazaire?

Ce qui est certain, c'est qu'ils ont travaillé tous deux à atteindre ce but. Maintenant, lequel dirigeait l'autre?

Voilà ce que, pour nous, il serait si important de savoir!

Ce dont je suis sûr encore, c'est que la fille de Bernard a été enlevée par les gens du *roi du baigne* et que le comte de Sommes avait connaissance de ce rapt; c'est que la marquise a prêté les mains à cette horrible intrigue tramée à son profit;

c'est que le comte de Sommes enfin a mis tout en œuvre pour étouffer l'affaire.

Qui la marquise trompe-t-elle? Agit-elle de concert avec son fiancé pour tromper le roi du bague, ou cet espoir d'une union n'est-il qu'un terme donné au comte pour le faire tomber dans le piège et exploiter son influence? Encore une fois, je doute!

Mais, dans tous les cas, vous sentez de quelle importance est pour les intéressés la non réussite de notre entreprise.

—Parfaitement! je m'explique la puissance de nos ennemis et, vous aviez raison, ils sont formidables!

—Nous avons contre nous toutes les forces mystérieuses dont dispose le roi du bague, et celles également redoutables que peut mettre en jeu le favori d'une Altesse! Nous en avons eu les preuves, au reste....

—Ainsi vous croyez que ce qui s'est passé à Arpajon ce matin....

—Est le résultat d'un plan ourdi? cela est facile à prouver.

—Mais cette lettre que le duc de Chartres vous adressait....

—M'était envoyée par le comte de Sommes. C'était un moyen adroit d'ajouter à mes troupes de nouveaux ennemis.

—Comment cela?

—Le duc est l'adversaire de la cour, donc tous ceux qui le servent sont suspects au gouvernement du roi. Me faire supposer être l'agent de Monseigneur, c'est dire à tous les employés de M. Lenoir de veiller sur moi, et ils n'y ont pas manqué. Celui que vous avez si vivement étriillé, à ma recommandation, doit être quelque agent secret.

—Corbleu! s'écria Brune, si j'avais su cela!

—Bah! ne nous occupons plus de cet homme. Ceux que je redoute le plus, sont les sujets du terrible monarque et les gens aux gages du comte.

—Mais, dit Brune, après un moment de réflexion, comment se fait-il que ces personnes qui ont si grand intérêt à s'opposer à la réussite de nos desseins, n'agissent pas ouvertement contre nous et n'emploient pas des moyens violents au lieu de se cacher dans l'ombre pour nous dresser des embûches?

—Parce que, répondit Fouché, les moyens dont vous parlez, s'ils réussissaient même, attireraient sur l'affaire un jour qu'il serait dangereux de lui prodiguer. Un soupçon ne doit même pas pouvoir s'élever contre la marquise, comprenez bien cela! Puis, si je succombais d'une façon peu naturelle, j'ai des amis qui demanderaient vengeance de ma mort à la justice, et ces amis, sans être de grands seigneurs, commencent à avoir une certaine influence redoutée par la cour. Danton, Robespierre et plusieurs autres sont gens à crier haut et longtemps. Or, un scandale ne vaudrait rien pour nos ennemis, tandis que si nous ne parvenons pas à retrouver la jolie mignonne, que nous échouions enfin dans notre aventure, nous sommes contraints à nous taire. Comprenez-vous?

—Parfaitement bien, et je conclus de tout ce que vous me dites que lorsque nous arriverons à Saint-Nazaire, la prétendue fille de la marquise aura depuis longtemps quitté la province.

—Erreur! dit vivement Fouché.

—Quoi! vous supposez qu'ils auront bêtement laissé là où ils savent que nous allons celle que nous ne devons pas retrouver?

—Ils y sont parvenu bien forcés!

—Comment?

—Le tuteur de Mlle d'Horbigny est naturellement M. d'Adore, le frère du défunt marquis. C'est lui qui a exigé que Mme d'Horbigny laissât sa fille à Saint-Nazaire, et on ne peut l'en emmener sans sa permission.

—Il habite donc près de là?

—Il habite Nantes.

—Et la substitution s'est faite sans qu'il pût la constater.

—Elle a été opérée avec une habileté telle, d'après ce que je sais, que personne autre que deux femmes absolument dévouées à la marquise et qui avaient la charge spéciale de l'enfant, n'a pu même la supposer! M. d'Adore n'a pu que deviner sans avoir de certitude, et tout dépend de l'individualité à prouver de la fille du teinturier. Seulement, et là est le danger pour nos ennemis, on ne doit pas, sous peine d'éveiller les plus grands soupçons, laisser ignorer à M. d'Adore l'endroit où habite sa pupille, et cet endroit il lui appartient de le connaître et d'en exiger légalement la désignation précise. L'intérêt de nos adversaires est donc tout entier dans ceci: nous empêcher par des moyens, en apparence naturels, d'arriver à Saint-Nazaire!

—Oh! dit Brune, si ce n'est que cela....

—Peste! dit Fouché, vous en parlez bien à l'aise! on voit que vous ne connaissez pas nos ennemis; mais patience, vous aurez le temps d'apprécier leur caractère. Maintenant, vous voici parfaitement au courant de l'intrigue dont nous devons dénouer les fils. Si les circonstances nous forcent à nous séparer, vous pourriez agir sans moi de votre côté.

—Et pour le compte de qui croyez-vous que Gorain et Gervais soient chargés de nous espionner?

—Ils sont évidemment dupes d'un agent du roi du bague. Ils connaissent le redoutable lieutenant de Noël, je l'ai deviné facilement au geste qu'ils ont fait en le voyant près du feu de paille de la rue de Vaugirard.

[Le chapitre 21 renferme une tentative

d'empoisonnement contre Fouché et ses compagnons. Fouché ayant vu ses chevaux mourir immédiatement après leur avoir fait boire du vin, était accouru à la maison pour prévenir ses compagnons qui avaient le verre à la main dans le moment.]

[Le chap. 22 nous met en présence de deux personnages dont l'un s'appelle Roquefort et l'autre Jonas. Ils se dirigent du côté de l'auberge et s'entretiennent précisément du résultat de la tentative d'empoisonnement que devait faire un de leurs compagnons. En arrivant à l'auberge, un spectacle horrible les frappe. Cinq cadavres étaient étendus devant eux. Fouché était du nombre.]

[Dans le chapitre 23, on voit que les morts ressuscitent et qu'après une lutte acharnée, les morts attachent les vivants et les emmènent prisonniers avec Gorain et Gervais, auxquels Fouché fait payer les dépenses du voyage.]

[Le chapitre 24 nous fait revenir à l'hôtel de Niorres, dans la partie qui n'avait pas brûlé, et nous fait voir le vieux marquis exalté par le désir de venger sa famille. Il reçoit la visite du comte de Sommes, qui parle avec la plus grande hypocrisie des deux jeunes nobles et fait semblant de les croire innocents. Le traître obtient une entrevue avec les demoiselles de Niorres.]

[Dans les chapitres 25 et 26, on assiste à l'entrevue du comte de Sommes avec ces demoiselles. Il se dit l'ami des deux jeunes gens et leur remet une lettre qu'il prétend avoir été écrite par eux. Il plaide leur innocence, démontre que les lettres qui les compromettaient au sujet de leurs rapports avec des courtisanes étaient forgées, et les détermine à dire qu'elles leur avaient donné un rendez-vous dans le jardin, le soir de l'incendie.]

CINQUIÈME PARTIE.

[Les chapitres 1 et 2 de la 5ème partie ne contiennent que des descriptions des boulevards de Paris; et le chapitre 3 nous fait assister à une conversation dans laquelle il est question du matelot Mahurec. Hoche, dont nos lecteurs se souviennent, raconte à Michel et à M. et Mme Lefebvre qu'après avoir été blessé de deux coups de pistolet dans la nuit de l'incendie de l'hôtel de Niorres, Mahurec avait été transporté chez une amie de sa tante.]

IV.—La prison.

A leur arrestation, le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville avaient été provisoirement conduits à la Bastille; mais le lendemain, sur l'ordre du lieutenant civil, ils avaient été transférés dans les prisons du Châtelet pour être mis ainsi à la disposition de la chambre criminelle, et s'étaient vu enfermer dans le cachot nommé les *Chaines* et réservé spécialement à l'honneur de recevoir les gentilshommes accusés d'un crime pouvant entraîner la peine de mort.

En arrivant au Châtelet, en pénétrant par le guichet sous une porte basse, en parcourant les sombres détours de ce repaire du crime et du vice, en montant l'escalier de la tour qui devait les conduire aux *Chaines*, le marquis et le vicomte étaient demeurés calmes et forts, comme deux hommes parfaitement résolus à tenir tête au fatal destin qui les poursuivait de ses coups.

Interrogés tour à tour par le lieutenant civil et le lieutenant de police, ils s'étaient contentés de nier simplement toute participation au crime dont on les prétendait coupables, refusant, ainsi que l'avait dit le comte de Sommes au conseiller au parlement, d'entrer dans aucune explication relative à leur conduite.

—Prouvez-nous clairement notre culpabilité, avait dit le marquis, et alors nous saurons bien nous justifier. Jusque-là, protester de notre innocence sera notre seule manière d'agir; chercher à nous justifier par des preuves serait accepter une accusation que vous ne pouvez même nettement formuler.

En présence de la contenance froidement résolue des deux jeunes gens et du parti pris évident qu'ils avaient de ne pas répondre, les juges cherchèrent d'autres bases que les aveux des deux accusés pour établir leur acte judiciaire.

Ce fut alors que les témoins appelés déposèrent, et, comme le disait Danton à ses amis, ces témoignages furent accablants. Ce fut alors aussi que Georges, le valet de M. de Niorres, entra dans une voie de révélations qui devait conduire, lui et les coupables qu'il se donnait, à une condamnation certaine.

C'était le dimanche matin qu'avait eu lieu la déposition de Georges, et Danton était parfaitement au courant de la situation en ajoutant que le marquis et le vicomte ignoraient cet aveu si compromettant pour eux.

C'est donc à l'heure même où se passaient au Vauxhall les scènes que nous avons rapportées dans les précédents chapitres que nous introduisons le lecteur dans la prison des deux jeunes gens, à l'instant précis où Lefebvre et sa femme, apprenant la triste situation dans laquelle se trouvait Mahurec, s'empressaient de quitter l'établissement de Torré pour courir au chevet du malheureux blessé.

Hoche les conduisait. Ney avait ramené Danton, lequel semblait fortement préoccupé par ce que venait de lui communiquer le jeune clerc de notaire. A quelques pas derrière eux marchait Fouquier, le prétendu conducteur de carrabas, l'agent du lieutenant de police.

Il pouvait être à peu près sept heures du

soir, et le soleil était sur son déclin; un dernier rayon pénétrant par la fenêtre grillée pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, éclairait l'intérieur de la prison.

Les murs nus, blanchis à la chaux, présentaient tristement leur ton livide et uniforme. En face de la petite fenêtre était une énorme porte, sans serrure apparente, garnie d'un petit guichet grillagé, lequel permettait au surveillant de donner un coup d'œil investigateur dans la pièce.

Deux tabourets de paille, une table en bois blanc, deux mauvaises couchettes sur lesquelles s'étalait un maigre matelas recouvert de draps bis et d'une couverture grise, composaient, avec une cruche de grès, tout l'ameublement du cachot.

Charles et Henri étaient assis tous deux sur l'un des lits.

La chaleur était étouffante entre ces murs épais, et pour en moins souffrir, les deux jeunes gens avaient rejeté leurs habits et leurs vestes et étaient demeurés dans ce costume que le peuple désigne par cette périphrase: *être en bras de chemise*.

Leurs cheveux, sans poudre, pendaient en longues meches autour de leur front pâli. Une sombre douleur se lisait dans leurs regards fixés sur les dalles qui pavait le cachot.

Tous deux se tenaient la main et le plus profond silence régnait entre eux.

Tout à coup le vicomte de Renneville fit un mouvement convulsif, se leva brusquement, et parcourant la chambre, tandis qu'une rougeur ardente teignait subitement son front:

—Oh! s'écria-t-il avec une rage sourde, une telle situation ne peut se prolonger plus longtemps! Lors même que notre innocence sera publiquement reconnue, on nous jettera toujours cette accusation à la face. Il y aura des gens qui se croiront mal convaincus et qui nous prétendront coupables! Cela ne se peut pas, Charles, cela ne se peut pas! Il faut en finir! Notre existence est désormais brisée, pourquoi chercher plus longtemps à en rattacher les fils rompus par une réunion de circonstances fatales?... Je ne lutte plus, moi! je ne me sens plus de courage que pour mourir!

—Mourir! répéta le marquis en se dressant vivement. Ce serait avouer une culpabilité dont notre mémoire serait à jamais souillée. Ce serait méconnaître ce que nous devons à nos ancêtres dont nous jetterions ainsi les noms honorés dans la fange! Non! non! Henri, il ne faut pas mourir! Il faut vivre assez pour triompher du sort injuste qui nous accable! Veux-tu donc que le monde répète que Blanche et Léonore ont aimé deux assassins?

—Mon Dieu! s'écria le vicomte, si elles nous aiment autant que nous les aimons, ce qu'elles souffrent doit être horrible! Pauvres chères créatures!

—Notre mort ajouterait à leurs souffrances!

—Mais la vie est-elle donc possible, Charles?

—Oui, tant que nous serons accusés!

—Eh! s'écria le vicomte avec un emportement plus furieux encore, comment prouver la vérité? Comment nous défendre? tout ne se dresse-t-il pas pour nous abattre? Chaque jour voit une arme nouvelle tourner contre nous sa pointe acérée. Expliquer notre présence à l'hôtel de Niorres, c'est jeter en pâture à la calomnie, la réputation, l'honneur de deux nobles jeunes filles qui nous ont donné toute leur confiance, tout leur amour. Pouvons-nous donc répondre à cet amour, à cette confiance par la honte?

—Mais, reprit le marquis, ne devons-nous donc pas dire la vérité entière? Ou sera la honte dont tu parles? Nous aimons Blanche et Léonore, nous n'avons qu'un espoir, nous ne formons qu'un seul désir, c'est de leur faire agréer le nom que nous portons. Les terribles événements accomplis dans la famille de Niorres justifient suffisamment les craintes qui devaient nous agiter. Nous avons formé le plan d'arracher de ce repaire de crimes celles que nous aimions plus que la vie! N'étions-nous pas résolus à employer la violence s'il le fallait? Cela est la vérité, Henri, et cela explique notre présence dans les jardins de l'hôtel de Niorres. Quoi de plus naturel? Voilà ce qu'il faut dire, mon ami; et voilà ce que nous dirions à l'instant, si tu ne venais de me conjurer de garder le silence. Pourquoi? te le figure. Je t'ai promis de t'obéir sans que tu te fusses expliqué; mais, cependant, il est temps de répondre et de prouver notre entière innocence.

—Prouver cette innocence est impossible! dit le vicomte en secouant tristement la tête.

—Impossible! répéta le marquis en s'arrêtant brusquement.

—Oui, dit M. de Renneville en se laissant tomber sur le lit avec un accablement profond, impossible!

M. d'Herbois se rapprocha de lui vivement et lui prit les mains.

—Henri, dit-il, reviens à toi! Ta tête s'égaré! Le malheur qui nous frappe a-t-il donc troublé ton esprit? Tu dis qu'il est impossible de prouver notre innocence? Pourquoi parles-tu ainsi?...

—Oh! fit le vicomte en jetant ses deux bras autour du cou de son ami, pardonne-moi, Charles; c'est moi qui suis la cause de tous les maux qui t'accablent! Pardonne-moi.... car j'ai rendu irréusable l'accusation qui, à cette heure, pèse sur nos têtes!

—Toi! s'écria le marquis en reculant d'un pas.

A continuer.

PRINTEMPS.

Voici là-bas fleurir la jeune giroflée:  
Rien n'est si babillard que sa fleur étoilée  
Qui dit: Te souviens-tu?

—Te souvient-il, aux lieux où ta vie était douce.  
—Du vieil escalier tout recouvert de mousse  
—Qui montait au jardin?

—Dans les fentes de pierre étaient les fleurs dorées  
—De son vêtement bleu, en passant effleurées  
—Presque chaque matin?

—Tu les cueillais alors, et tu les as cachées;  
—Et dans de certains jours, sur ces fleurs desséchées,  
—Tu poses un baiser.

Et, dans un autre coin, s'il advient que je passe  
Auprès de l'orange en fleurs sur la terrasse,  
J'entends cet orange

Qui dit: "Te souvient-il d'une belle soirée;  
—Tu te promenais seul—et ton âme enivrée  
—Évoquait l'avenir?"

—Et tu me dis à moi: De tes fleurs virginales,  
—Ouvre, bel orange, les odorants pétales.  
—Sois heureux de fleurir.

—Sois heureux de fleurir pour la femme que j'aime;  
—Les fleurs se mêleront au charnant diadème  
—De ses longs cheveux bruns.

—Eh bien, depuis treize ans, je réserve pour elle,  
—Chaque saison, en vain, une parure nouvelle,  
—Et je perds mes parfums."

ALPHONSE KARR.

—Pendant que M. de Maurepas était ministre, un gentilhomme gascon, avec lequel il avait eu jadis quelques rapports, se présente à son audience d'un air qui annonçait un homme résolu à payer d'audace, quoique son équipage fût assez misérable: il était aisé de voir que l'habit du Gascon était retourné, et que des boutons fort brillants en étaient la seule partie neuve. Voulant se donner un air de connaissance, le gentilhomme s'approcha familièrement du ministre, et lui dit en parlant de façon à se faire entendre de tous ceux qui étaient là: "Monsieur le comte, oserais-je vous demander ce que vous avez fait de ce petit cheval blanc que vous montiez, il y a une dizaine d'années, lorsque nous étions à la campagne ensemble? Monsieur, répondit gravement M. de Maurepas, je l'ai fait retourner et j'y ai fait mettre des boutons neufs."

POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

ne failli jamais et vendue chez tous les Epiciers respectables. 2-13m



MARCHÉ PUBLIC A MI-CHEMIN,  
MAURICE DAoust, PROPRIÉTAIRE,  
623, Grand'Rue St. Laurent.

M. D. remercie ses pratiques de leur encouragement par le passé, et les informe, ainsi que le public en général, qu'il vient d'agrandir ses bûches, ce qui lui donne la facilité de fournir à tous des VIANDES FRAICHES et SALÉES de première qualité, achetées des meilleurs éleveurs, préparées par lui-même et ses assistants, qu'il offre à des prix extrêmement modérés. Il tient aussi constamment en vente: VOLAILLES, ŒUFS, BEURRE et LARD frais, et toutes descriptions de LEGUMES dans leur saison. Les commandes reçoivent prompt attention et les effets sont livrés à domicile lorsqu'on le désire. Venez voir et juger par vous-même. Remarquez l'adresse: 623, GRAND'RUE ST. LAURENT. 3-17a



TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

A partir du 15me jour de Juin prochain, le transport des Emigrants sera fait aux taux suivants:

DE TORONTO AU FORT WILLIAM.

Les adultes, \$5; enfants au-dessous de 12 ans, à moitié prix—150 lbs. d'effets à leur usage personnel, francs de port. Bagage extra, 35 centins par 100 lbs.

DU FORT WILLIAM AU FORT GARRY.

Les Emigrants, \$25—enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix—150 lbs. d'effets à leur usage personnel, francs de port. Bagage extra, \$1.50 par 100 lbs. (On ne transporterait aucuns chevaux, bêtes à cornes, ni voitures, non plus que des instruments d'agriculture trop pesants.)

MODE DE TRANSPORT.

Les 96 milles, de Toronto à Collingwood, par le chemin de fer.

Les 532 milles, de Collingwood au Fort William, par le Steamer.

Les 45 milles, du Fort William au Lac Shebandowan, par les wagons.

Les 310 milles de navigation interrompue, du Lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois, par les bateaux découverts.

Les 95 milles, de l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry, par les charrettes ou wagons.

Le Département fournira des cabanes et des tentes pour l'usage des Emigrants aux divers portages entre le Fort William et le Fort Garry. Les passagers devront se munir de provisions; cependant, ils pourront s'en procurer au prix coûtant, au Lac Shebandowan, au Fort Frances, et à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.


F. BRAUN,  
Secrétaire.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Ottawa, le 4 avril 1871.

3-16d

**O. DESMARAIS ET CIE.,**  
 PHOTOGRAPHIES,  
 COIN DES RUES CRAIG ET ST. LAURENT  
 MONTRÉAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies Encadrées à bon marché. 2-15z



**LE SOUSSIGNE** informe ses nombreux Pratiques et le Public en général qu'il a ouvert, au No. 93, Rue St. Laurent, un Magasin de Meubles des plus variés, et qu'il s'est assuré les services de Pierre Gosselin, le célèbre Polisseur et Varnisseur de Pianos, avantageusement connu à Montréal.

**L. C. REVIER,**  
 No. 93, Rue St. Laurent.

On échange et répare les Pianos et les Meubles. 2-12m

**A VENDRE OU A LOUER.**

UNE SUPERBE DEPENDANCE, au Village St. Placide, à trois arpents du Quai des Vapeurs de Montréal à Ottawa. Dessus érigés: une Maison à deux étages, Écurie, Remise, Boutique de Tanneurs avec tous ses accessoires; Jardin et Verger. Le tout mesurant un arpent. Titres incontestables. S'adresser sur les lieux à M. Ephrem Raby, ou au propriétaire, M. Jos. Raby, 14, rue St. Philippe, Montréal. 2-15d

**BAZAR-LOTÉRIE**  
 Au bénéfice de  
**L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE SUTTON,**  
 (Province de Québec.)  
 60 LOTS DE \$100 A \$10.

Tous les billets, autres que les 60, emporteront un article au-dessous de la valeur de \$10.

**LE TIRAGE AURA LIEU**  
 les 22, 23, 24 et 25 de Mai prochain.

Prix pour 1 Billet.....\$1  
 5.....\$4

**E. MALHIOT,**  
 Prêtre, Curé de Sutton.

2-15c



**PUISSANCE DU CANADA.**  
 (DEPARTEMENT DES DOUANES.)  
 Ottawa, 30 Mars 1871.

**MARCHANDISES SANS ENVOI.**

**AVIS.**  
 (Par ordre de l'Honorable Ministre des Douanes.)

AVIS est par les présentes donné que le et après le PREMIER MAI prochain, la 49me section de l'Acte concernant les Douanes, 31 Victoria, chap. 6, qui déclare "si aucun paquet est trouvé contenant des Marchandises non mentionnées dans l'envoi, telles Marchandises sera absolument forfaites," sera strictement mise en force, et les Marchandises sans envoi sera absolument forfaites.

**R. S. M. BOUCHETTE,**  
 Commissaire des Douanes.

2-15c

**ENTREPOT AGRICOLE**  
 ET  
**MAGASIN DE SEMENCES DU CANADA,**  
 COIN DES  
 Rues McGill et Foundling  
 MARCHÉ STE. ANNE,  
 MONTRÉAL.

**WILLIAM EVANS,**  
 Grènetier du Conseil Agricole de la Province de Québec.

**MACHINES et APPAREILS D'AGRICULTURE**  
 de toute description.

**GRAINES, SEMENCES** pour les champs, Graine de Jardin et de Fleurs.

**PEPINIÈRES,** Sémis à la Côte St. Paul, près de Montréal.

**ARBRES FRUITIERS** et de PARURE. ARBUSTES, ROSES, PLANTES pour SERRE et PLANTES RAMPANTES.

**LEGUMES, PETITS FRUITS,** etc., etc., etc.

Un magnifique stock de Pommes, Poires, Cerisiers prêt pour la livraison au commencement du printemps.

On pourra obtenir des catalogues de toutes les Semences décrites plus haut, en s'adressant à l'Entrepôt.

28 mars 2 13c

**A LOUER,** une grande maison en pierre, à quatre étages, dans la rue Ste. Thérèse, (entre) les rues St. Gabriel et St. Vincent. Cette maison est très-bien adaptée pour une manufacture de Chaussures, ou un magasin en gros.

S'adresser à  
**D. R. STODART,**  
 Courtier, 146, Rue St. Jacques.

7-2m

**SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ**

Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.  
 Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.  
 Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.  
 Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray.

Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.  
 Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.  
 Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.  
 Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.

Vingt-cinq centins la bouteille.  
 Vingt-cinq centins la bouteille.  
 Vingt-cinq centins la bouteille.

A vendre par tous les Pharmaciens respectables. 3-81



**NE FAITES USAGE QUE DE**  
**L'EMPOIS DE GLENFIELD**  
 Grandement employé dans la  
**BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE,**  
 Et dans celle de  
**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA.**

**C. J. BRYDGES,**  
 Directeur-Gérant.  
 1-46-11

**JARDINIER.**

Un Français, âgé de 36 ans, désire trouver un engagement à l'année, gages raisonnables. Peut produire de bons certificats. S'adresser au bureau du journal. 2-15e

**A. BELANGER,**  
 ÉBÉNISTE.

Informe sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'à partir du 23 Mars courant, il vendra un Stock de Banqueroute, consistant en Meubles de toute espèce, à quinze pour cent meilleur marché qu'il n'importe quelle autre maison, et détie toute compétition pour le prix et la qualité.

Une visite est sollicitée.

**A. BELANGER,**  
 276, rue Notre-Dame, à l'enseigne de la Grosse Chaise Rouge, et quatre portes à l'Est de MM. H. et H. Merrill, Montréal. 2-12m

**Teinturerie Royale à la Vapeur,**  
 706, —RUE CRAIG,—706.

Les Soussignés informent le public qu'ils ont commencé les affaires à MONTRÉAL, et sont prêts à exécuter toute commande, telle que **TEINDRE, ESTAMPER et NETTOYER.** Le tout très-bien exécuté et au meilleur marché possible. Venez voir et examiner les échantillons, et aussi demandez la Liste des Prix. Tout ouvrage est garanti.

**MERSEBACH ET CIE.**  
 N. B. — ROBES, HABITS, &c., Teints de toutes les Couleurs sans être défaits. Les échantillons de M. MERSEBACH ont obtenu le **PREMIER PRIX** de la dernière Exposition.  
 OFFICE: 706, rue Craig, près de la Salle St. Patrice.  
**TEINTURERIE: 203, Ruelle des Fortifications.** 2-121

**J. D. NORMANDIN,**  
 RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.

No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL. 1-52zz

**DEPARTEMENT DES DOUANES.**  
 Ottawa, 31 Mars 1871.

**L'ESCOMPTE AUTORISE** sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent.

**R. S. M. BOUCHETTE,**  
 Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d



**Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.**

**SERVICE AMÉLIORÉ DES TRAINS.**  
 POUR L'HIVER DE 1870-71.

**AUGMENTATION DE VITESSE.**

**Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.**

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

**ALLANT A L'OUEST.**

Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires..... 8.00 A. M.

Express de Nuit pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à..... 8.00 A. M.

Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires, 6.00 A. M.

Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.

Trains pour Lachine à 6.00 A. M., 7 A. M., 9.15 A. M., Midi, 1.30 p. m., 4.00 p. m., et 5.30 p. m. Le train de 1.30 p. m. va à la frontière.

**ALLANT AU SUD ET A L'EST.**

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires..... 7.10 A. M.

Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.

Express pour New-York et Boston via Vermont Central à..... 3.45 P. M.

Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à..... 6.00 A. M.

do do do..... 4.00 P. M.

Express pour Island Pond..... 2.00 P. M.

Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à..... 10.10 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jendis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

**C. J. BRYDGES,**  
 Directeur-Gérant.  
 Montréal, 7 Novembre 1870.

**L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE**

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix: 5 centins.

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo.

AUSSI le Calendrier de la Puissance du Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

**NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER.**

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de

**J. B. ROLLAND ET FILS,**  
 Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

**NOTRE-DAME DE LOURDES,**  
 Par HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 300 pages. Br., 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de

**J. B. ROLLAND ET FILS,**  
 Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.

**USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.**  
 ÉTABLIE 1828.

**CHARLES GARTH ET CIE.,**  
 PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC.

Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC.

Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Établissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

—AUSI:—

On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gasciers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travaillé, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz.

Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz

**LIBRAIRIE ET DÉPOT DE JOURNAUX.**  
**SENÉCAL & CIE.,** 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

**GRANDE VENTE DE HARDES FAITES.**


650 PARDESSUS.  
 400 PEA JACKETS.  
 1,000 PAIRES PANTALONS.  
 800 VESTES.  
 800 CHEMISES CASIMIR.  
 1,000 PAIRES CALEÇONS.  
 Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire.

40-6m.

**REGIS DEZIEL,**  
 131, Rue St. Joseph.

**JAMES FYFE,**  
 FABRICANT DE BALANCES.



A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MEDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, a toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-z

24, rue du Collège.

**LEGGO & Cie.,**  
 LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTHO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes }  
 Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } MONTRÉAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

**"The Canadian Illustrated News"**  
 Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

**SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an.**  
**PAR NUMERO..... 10 Centins.**

**CLUBS.**

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

**AGENCE GENERALE:**  
 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1  
 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:  
 319-RUE ST. ANTOINE-319

**G. T. DORION,**  
 HORLOGER ET BIJOUTIER,  
 86, Rue St. Laurent,  
 2-12z MONTRÉAL.

**WORCESTER, MASS.**

On a besoin d'un instructeur de bande, Canadien-français. Il lui sera payé \$25 par mois pour deux leçons par semaine. L'applicant devra être sobre, honnête et bon musicien. Il devra en outre être apte à jouer le premier cornet.

Ecrivez de suite à  
**A. T. LAMOUREUX,**  
 box 639  
 WORCESTER, MASS.  
 Avril 8, 1871 2-14-c

**THOMAS MUSSEN,**  
 Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

**TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,**  
 De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

**ORNEMENTS D'EGLISES,**  
 Tentures pour Salons, Franpes en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL. 4 mai 1870. 18zz

**FERRONNERIE.**

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR. Poêles, Coutellerie, Glaciers, Corniches, etc.

2-10zz **L. J. A. SURVEYER,** 501, RUE CRAIG.

**AVIS PUBLIC**

Est par le présent donné que jusqu'au et le 26ième jour d'AVRIL prochain, des Soumissions seront reçues à ce Département pour le bail de la propriété de l'Ordonnance au Côté du Lac, connue sous le nom de "Vieux Fort," consistant de tant de terre acquise par les autorités de l'Ordonnance en 1814, de l'Hon William Campbell, qui se trouve au sud du Grand Chemin, et de terre en arrière touchant aux rives du St. Laurent et Delisle, avec les Travaux Militaires et les Bâtisses; et l'usage du Canal construit ci-dessus, et les pouvoirs d'eau qui y sont érigés.

Les conditions du dit Bail devront être pour cinq ans à dater du 1er MAI prochain, 1871.

Les soumissions devront mentionner le prix de la rente qu'on offrira, qui devra être payée tous les six mois, et les noms de deux cautions suffisantes qui devront être données pour le paiement et pour l'accomplissement des conditions.

Le Département devra avoir le pouvoir de reprendre possession de la propriété en donnant trois mois d'avis soit pour des fins militaires ou autres.

Le dit Bailleur devra réparer le Canal, afin qu'en cas de guerre ou autre événement, il pourra être employé comme Canal.

Le dit Bailleur ne pourra pas avoir le pouvoir de le sous-louer sans un ordre spécial par écrit du Département.

Les Bâtisses sur le terrain peuvent être employées, mais non détruites ou déplacées sans la sanction du Département.

Un plan de la propriété peut être vu au Bureau de l'Ordonnance, Branche des Terres de ce Département.

**E. PARENT,**  
 Sous-Secrétaire d'Etat du Canada.

**W. F. COFFIN,**  
 Agent des Terres de l'Ordonnance.  
 Ottawa, 20 Mars 1871. 2-13d

**\$15,000 VALANT**  
 DE  
**HARDES FAITES,**  
 CHEMISES, COLS, COLLETES, GANTS, CHAPEAUX ETC., ETC., ETC.

—AUSI—

Une grande variété de Draps Français, Anglais, Tweed et Casimir. Tout ordre sera exécuté avec goût et promptitude, à 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire.

Une visite est sollicitée.

**REGIS DEZIEL,**  
 2-13z 131, RUE ST. JOSEPH.

**"L'Opinion Publique"**  
 JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année  
 Aux États-Unis..... 3.50  
 Par numéro..... 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois  
 5 Centins "2me" &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier.

Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

**FRAIS DE POSTE-ATTENTION!**

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.